



acadie

PROGRAMME DE RECHERCHE

LES SITES EXCEPTIONNELS COMME RESSOURCES DES TERRITOIRES

Responsables scientifiques

Françoise NAVARRE

Magali TALANDIER

Membres de l'équipe

Raphaël BESSON

Laure CORMIER

Philippe ESTEBE

Pierre-Antoine LANDEL

Manon LOISEL

Gilles NOVARINA

Jean-François RUAULT

Nicolas SENIL

Rapport remis PUCA, Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, le 7 juillet 2017, dans le cadre du programme de Recherche « **les sites exceptionnels: quelle contribution au développement local ?** »

SYNTHESE ET CONCLUSION GENERALE¹

François Navarre et Magali Talandier

Par leur nature à la fois fragile et touristique, par leur caractère reconnu comme exceptionnel, les Grands Sites de France et les sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO sont au cœur d'enjeux multiples, sources d'oppositions et de tensions, auxquels doivent faire face les acteurs publics et privés impliqués dans tous les domaines d'intervention. Le fait que tout ou partie des sites exceptionnels les apparente à des biens publics (Benhamou, Thesmar, 2011), voire à des biens communs (Boidin, Hiez, Rousseau, 2008), la reconnaissance de leur intérêt national, leur inscription dans divers dispositifs de politiques (notamment européennes) justifient une intervention financière des puissances publiques en leur faveur. Mais, les nouvelles contraintes de ménagement de l'argent public remettent en question les modèles dépensiers locaux (Gilbert, Guengant, 2014) et pour le moins, enjoignent à reconsidérer les montages financiers tels qu'ils étaient élaborés jusque-là.

C'est dans ce contexte de raréfaction de l'argent public et de pressions financières pesant sur le coût d'entretien de certains grands sites patrimoniaux français, que le PUCA a souhaité poser la question autrement, en n'envisageant pas seulement les sites comme des centres de coûts mais aussi comme des leviers possibles de développement des territoires. « Les sites exceptionnels : quelle contribution au développement local ? » est le titre de la consultation de recherche à laquelle notre équipe, constituée de chercheurs issus des laboratoires PACTE, Lab'urba et Acadie, a répondu.

La réponse à la question posée par le PUCA a donc d'abord été cherchée en élargissant le questionnement et en travaillant sur les mises en tension que génèrent *a priori* ces sites, à travers leur fréquentation, leur aménagement, leur préservation et l'action locale (enjeux économiques et touristiques, financiers, environnementaux et sociaux). Ainsi, en apparence tout ne serait que contradictions, logiques orthogonales et sources de conflits². Comment d'un côté répondre aux besoins de développement économique des territoires et d'un autre préserver en l'état un paysage, un ensemble construit, un bien historique, et même conserver les écosystèmes existants... ? Comment aménager le territoire, développer de grands projets en matière d'urbanisation, d'énergie, d'industrie et de tourisme tout en assurant la protection du site ? Comment permettre l'accès de tous à un patrimoine reconnu tout en protégeant ce qui fonde ses qualités, de façon à le transmettre en l'état ? Quel degré de

¹ Cette synthèse – conclusion est extraite du rapport final de la recherche référencé comme suit : Navarre, F., Talandier, M., Besson, R., Cormier, L., Estèbe, P., Landel, PA., Loisel, M., Novarina, G., Ruault, JF., Senil, N. (2017). « Les sites exceptionnels comme ressources des territoires », rapport de recherche pour le PUCA, remis le 7 juillet 2017.

² L'Opération Grand Site traduit d'ailleurs cette volonté de dépasser ces tensions en préconisant une valorisation et une gestion pérenne de sites qui sont à la fois classés, reconnus d'intérêt national et qui connaissent des périodes de fréquentation touristique importante (Duval et Gauchon, 2007). L'objectif est de prendre en considération « une communauté de problèmes liés à la présence dans un site fragile d'un public de visiteurs attiré par sa renommée » (Vourc'h, 1999) en proposant, par exemple, une réhabilitation des sites (Vourc'h et Natali, 2000).

fermeture/ouverture du site instaurer et par l'intermédiaire de quels leviers, notamment financiers ? Comment trouver alors des voies d'équilibre et des solutions à la problématique complexe et diversifiée des sites exceptionnels ?

Nous avons proposé de mobiliser la notion de ressource territoriale pour transcender ces antagonismes et ne plus raisonner sur une seule facette de ces biens et paysages, à savoir uniquement leur valeur économique, ou écologique, ou patrimoniale, ou bien encore socio-culturelle... mais en les pensant et en les analysant comme des ressources potentielles et par définition exceptionnelles pour les territoires.

La notion de ressources territoriales s'inscrit dans cette école de la pensée qui définit le développement local comme un processus de jeux d'acteurs susceptible de valoriser des ressources spécifiques au lieu. C'est la mobilisation et la coordination des acteurs qui va permettre de transformer cette ressource en actif spécifique, en ressource pour le territoire. La spécificité de cette ressource activée, le fait qu'elle n'existe qu'ici sous cette forme, protège le territoire de la concurrence et permet aux acteurs de dégager une rente territoriale, qu'il conviendra ensuite de savoir aussi partager.

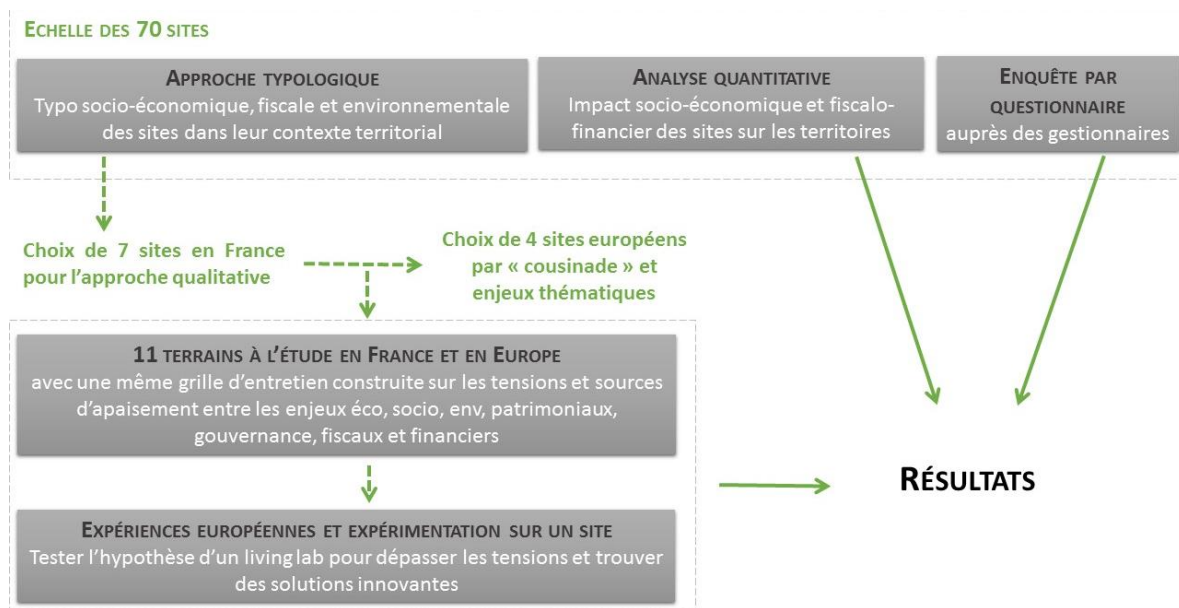
Si l'exceptionnalité du site suffit à rendre le bien ou le paysage spécifique et non comparable, il ne devient une ressource que si les acteurs sont suffisamment conscients, volontaires et coordonnés pour le valoriser et en faire l'un des facteurs de développement des territoires. Le territoire organisé devient alors à son tour *de facto* une ressource pour le site. L'aménité innée, donnée du territoire ne devient acquise que s'il y a mobilisation collective pour la valoriser. Quel rôle jouent alors la gouvernance et notre système politico-administratif dans la valorisation des ressources et dans la gestion de celle-ci ? Quelle régulation, fragmentation observe-t-on entre les différentes instances de gestion/gouvernance de ces sites ? Comment s'articulent ou non ces acteurs en présence ?

De façon plus précise, notre questionnement est sous-tendu par trois hypothèses que nous avons posées dès le début du programme :

- la première met en évidence les tensions qui émergent entre les protagonistes porteurs des intérêts en présence que ce soit sur le plan économique, financier, social ou environnemental. Seules des études de terrain peuvent permettre de mieux comprendre ces jeux d'acteurs ;
- la deuxième tient aux enjeux, aux points de convergence ou de divergence sur ces divers plans qui prennent des déclinaisons particulières selon les types de sites et également, selon les types de territoires dans lesquels ils s'inscrivent. On développe donc une approche territorialisée et spatialement différenciée pour mieux analyser les impacts des sites dans leur territoire.
- Enfin, la troisième hypothèse envisage les sites comme une ressource territoriale ce qui implique la mobilisation des acteurs. Nous interrogeons ici les modalités d'interrelations, de coordination, de gouvernance et de cogestion des sites.

Afin d'explorer ces divers angles problématiques, nous avons donc mis en œuvre une méthodologie mixte, à la fois quantitative pour l'ensemble des sites et qualitative pour des terrains d'études ciblés (cf. figure 1). Conjointement, faisant l'interface, une enquête par questionnaire a également été menée auprès des gestionnaires des sites exceptionnels de France métropolitaine afin de recueillir leur avis spécifique sur la fréquentation, la gestion, la préservation et la valorisation économique de leur territoire. Ainsi, à un premier stade, nous avons caractérisés les 70 sites exceptionnels en France (c'est-à-dire ceux qui sont labellisés Grand Sites de France GSF ou en projet de labellisation, et accueillant alors une Opération Grand Site OGS, et ceux inscrits sur la liste du patrimoine mondial UNESCO) dans leur contexte territorial selon des critères socio-économiques et fisalo-financiers. Cette typologie nous a servi de guide pour choisir les sept terrains français illustrant des idéaux-types de sites et de territoires. Chacun de ces sept sites³ a ensuite donné lieu à un travail de terrain sous forme d'entretiens (une centaine, au cours d'une campagne qui s'est déroulée entre septembre 2016 et avril 2017). Parallèlement, nous avons voulu prendre connaissance d'autres modes de faire, en considérant des contextes nationaux différents : quatre terrains européens⁴ en Espagne, Allemagne, Suisse et Italie ont ainsi été retenus. Un travail de benchmark international et deux ateliers créatifs à Toulouse, réalisés dans une logique prospective permettant de repérer et d'envisager des pratiques de gestion et des usages des sites innovants, ont complété ce dispositif.

Figure 1 : Schéma de la méthodologie de l'étude



Source : élaboration des auteurs

La capacité des sites à générer une dynamique locale dépend de facteurs endogènes, mais également de facteurs exogènes. De même les sites sont générateurs d'externalités, d'effets

³ Les sept sites français sont : Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, Marais Poitevin, Baie de Somme, Canal du Midi, Ocre du Roussillon, Grotte Chauvet-Gorges de l'Ardèche, Le Havre.

⁴ Les quatre terrains européens sont : Emscher Park en Allemagne, Vallée d'Ananas en Espagne, Piémont en Italie, Chaux-de-fonds – Locle en Suisse.

de débordement (Benhamou, Themsar, 2011) qui obligent à penser les interactions nécessaires avec les territoires environnants. Ainsi, il est apparu évident dès le début de notre recherche que nous devons contextualiser nos analyses. En effet, il ne pouvait y avoir d'analyse uniformisée des problèmes et des propositions de réponses génériques face à des sites aussi différenciés les uns des autres et situés dans des contextes territoriaux variables. L'enjeu et les problématiques socio-économiques, fiscales et environnementales d'un Bassin minier Nord-Pas-de-Calais n'ont rien à voir avec celles d'un Pont-du-Gard ou d'une Sainte-Victoire, par exemple. Ces sites que presque tout oppose sont de plus situés dans des territoires aux dynamiques radicalement différentes.

Le premier développement de nos résultats est donc lié à cette mise en contexte des sites dans leur territoire afin de mieux comprendre comment, en quoi, pourquoi et où ces sites sont à même de constituer une ressource pour les territoires.

De plus, face aux contraintes (notamment des budgets publics) et aux incertitudes (les soubresauts ou crises économiques), il ne s'agit plus de capter les mannes qui se déversent (notamment au travers des flux touristiques) mais de saisir toutes les potentialités et les marges de manœuvre. En particulier, l'attractivité touristique n'est plus une donnée ; elle se cultive, face à la diversification des demandes des visiteurs (qualité, personnalisation, nouvelles valeurs...), face à la concurrence que se livrent les destinations touristiques. La valorisation des territoires et de leurs atouts, leur mobilisation comme ressource au service de l'attractivité territoriale, est en jeu. Le site en est un point nodal.

Les exigences sont encore accrues par la prise en compte renforcée, de la durée, de la durabilité. La complexité et les interdépendances s'accroissent. La question n'est alors plus seulement de réparer, d'attirer ponctuellement... mais également de maintenir ce capital pour en disposer, l'utiliser ou le faire fructifier demain.

De la sorte, le développement territorial repose sur la question du dedans et du dehors, sur celle des flux internes et externes qui irriguent les territoires, mais aussi des liens multi-scalaires que construisent et entretiennent les acteurs. Ces territoires sont aujourd'hui de plus en plus tiraillés entre les enjeux et impératifs écologiques, économiques, financiers. Ils font face à une crise des politiques publiques locales et à celle de la planification « classique » de l'espace qui se faisait à travers des documents stratégiques prévus pour penser l'aménagement à moyen ou long terme. C'est aujourd'hui en termes de bricolage, d'improvisation, d'arrangements, autour de logiques de court terme voire du projet en continu que se repense l'organisation et l'aménagement du territoire (voire par exemple les premiers travaux de Zepf en 2011 ou de Lévy en 2013, puis plus récemment les ouvrages de Soubeyran, 2015 ou de Vanier, 2015). Les sites exceptionnels en tant que territoires habités, fréquentés, régulés, gérés... ne font pas exception et sont au cœur de ces nouveaux enjeux, de ces nouvelles tensions, nouvelles formes de régulation des systèmes de flux économiques, qui se jouent à différentes échelles imbriquées, mobilisant une diversité d'acteurs... Plus simplement concernés, ces sites catalysent, agrègent et intensifient dans un même lieu toutes ces problématiques. Ils constituent en ce sens des laboratoires d'observation privilégiés des dynamiques territoriales, une sorte de « précipité spatial » des multiples défis actuels et

questions que peuvent se poser de façon isolée l'acteur privé ou public, local ou national, l'urbaniste, l'aménageur, le géographe, l'économiste, l'écologue, etc.

C'est au prisme de cette analyse des dynamiques urbaines et territoriales révélées par les sites que nous développons la deuxième série de nos résultats.

1. Les sites et leurs territoires : un échange de bons procédés ?

Globalement, nos analyses ont montré que les sites sont plutôt des espaces dynamiques dans des contextes territoriaux qui le sont aussi. On constate que ces ensembles territoriaux constitués d'un site et de sa périphérie évoluent de façon assez similaire, avec notamment une présence d'activités touristiques, et plus largement une structure économique présente qui leur permet d'amortir les chocs de la crise de 2008. On note d'ailleurs que les activités de consommation tournées vers la demande des ménages résidents ou touristes représentent 48% de l'emploi local ! Cette spécialisation « touristique-résidentielle » des sites ne freine en rien l'essor d'emplois d'intermédiation tels que les services aux entreprises.

Au-delà de ces enseignements généraux, les approches typologiques nous ont permis de révéler que les sites pouvaient présenter des caractéristiques parfois très différentes de celles de leur environnement proche. Ainsi, des sites peuvent être productifs, résidentiels, touristiques, dynamiques ou en déclin dans des contextes territoriaux tout aussi variés. Les impacts, mais aussi les attentes et perceptions révélées par le travail de terrain diffèrent selon ces contextes. Ainsi concernant les logiques socio-économiques, nous avons repéré les profils suivants :

- les pôles urbains (cf. Le Havre pour nos terrains français) ;
- les sites touristiques dans un contexte territorial touristique ou résidentiel ou équilibré ou productif (cf. Massif des Ocre ; Canal du Midi) ;
- les sites résidentiels dans un contexte résidentiel ou équilibré (cf. Marais Poitevin) ;
- les sites équilibrés dans un contexte équilibré ;
- des sites productifs dans des contextes productifs dynamiques ou au contraire en difficulté à la fois démographique, économique et sociale (cf. Baie de Somme et surtout Bassin minier Nord-Pas-de-Calais).

Parmi ces combinaisons, trois cas de figure se distinguent :

- le site exceptionnel, une ressource territoriale parmi d'autres ;
- le site exceptionnel, une ressource peu ou pas activée par le territoire ;
- le site exceptionnel, possible levier de développement des territoires.

Le site exceptionnel, une ressource territoriale parmi d'autres

Nous sommes ici en présence de sites qui participent à la dynamique globale du territoire. Le site constitue certes une ressource, mais une ressource parmi d'autres. C'est par exemple le cas de sites situés dans des pôles urbains, ou bien encore de sites touristiques ou résidentiels situés dans des contextes touristiques ou résidentiels, de sites productifs dynamiques situés

dans un contexte identique. Dans ces espaces, l'ensemble du territoire est attractif, voit ses revenus par habitant augmenter et génère de nouveaux emplois notamment dans le secteur des commerces, des services à la personne, du tourisme et des services aux entreprises. De ces configurations « patrimoniaux-territoriales » en apparence favorables ressortent plusieurs types de tensions et de questions pour l'action publique. Elles sont relatives à une hyper spécialisation économique, à des risques de sur-exploitation de la ressource que constitue le site, à des segmentations voire exclusions de certains usages ou fonctions.

Premièrement, il y a un risque d'hyper-spécialisation économique dans le secteur du tourisme. En effet, nous avons des sites très touristiques situés dans des territoires qui le sont également en dehors du site lui-même. Le site constitue une ressource touristique parmi d'autres. Ainsi, le potentiel d'accueil touristique est certes beaucoup plus élevé dans les sites, mais il demeure également nettement supérieur à la moyenne française dans les EPCI voisins. Les emplois touristiques progressent dans et hors site ; ils constituent souvent le principal levier de développement économique local. C'est par exemple le cas dans les Gorges de l'Ardèche ou dans les communes situées à proximité de la grotte Chauvet. Ainsi, il faut reconnaître l'importance de ce secteur dans le renouveau rural que connaissent certains de ces espaces. Mais, dans cette configuration « touristique-touristique », la dépendance du territoire à un seul secteur économique (le tourisme) pose question.

Nos travaux antérieurs ont montré que les espaces extrêmement touristiques (stations de ski ou stations balnéaires par exemple) présentent aujourd'hui quelques signes de faiblesse, par exemple en termes d'inégalités sociales, de soldes migratoires négatifs, de pression sur les espaces naturels (Talandier, 2007 ; 2016). On constate également dans certains cas un risque de saturation du milieu naturel, du site, mais aussi de la clientèle face à des espaces trop fréquentés.

Dans ces territoires, la question de l'accueil et de l'hospitalité pose un dilemme aux résidents et aux acteurs. Il faudrait à la fois protéger le site et ses résidents, tout en l'ouvrant largement dans la mesure où l'économie locale, par exemple du Sud-Ardèche, dépend largement de la dépense des passants. De même, la sur-fréquentation du Massif des Ogres (jusqu'à 450 000 visiteurs par an), concentrée sur les mois de juillet et août en des lieux ponctuels, engendre une forte dégradation du milieu par le piétinement et - jusque dans les années 2000 - un prélèvement important de l'ocre par les visiteurs. La mise en péril du site a conduit les acteurs du territoire à s'engager à la fin des années 2000 dans une Opération Grand Site pour gérer les flux touristiques. La problématique de gestion des flux s'exprime partout par la volonté d'étendre la saisonnalité.

L'absence de diversification économique crée un fort degré de dépendance au paysage, ressource fragile et ambiguë dans la mesure où de multiples propriétés privées composent ce paysage. Mais, il y a aussi un risque de fragilité pour le système économique local dans sa globalité. D'une part, ce secteur d'activité n'est pas aussi protégé et pérenne qu'il y paraît. Les destinations sont largement soumises à la concurrence internationale et les derniers événements en France ont aussi montré l'élasticité rapide de la demande en cas de choc.

Par ailleurs, les réglementations se multipliant, de façon à réguler les différents usages, elles peuvent favoriser certaines activités, les plus lucratives ou les plus valorisées, au détriment d'autres, renvoyées en périphérie. D'un point de vue des logiques fiscal-financières, nous retrouvons la même logique avec un haut niveau de dépenses que permet la situation favorable en termes de richesses, mais qui risque d'impacter les investissements (ce qui a été généré par le passé génère des rigidités et freine les possibilités pour l'avenir) et notamment ceux qui seraient nécessaires pour le site. Il y aurait donc un risque de voir cette hyper-spécialisation se renforcer puisque nous sommes dans une économie de cueillette plus facile à entretenir qu'à infléchir.

On peut enfin imaginer que dans ce contexte, le site n'emporte pas la priorité des politiques publiques locales. Par exemple, aux abords du Canal du Midi, le tourisme est actif sans qu'il soit besoin de valoriser particulièrement le Canal et ses aménagements. De ce fait, on lui accorde dans certaines communes une moindre attention et de moindres moyens, avec les verrous cependant que présente le respect des exigences de l'inscription et de son maintien. Ce qui relève du site n'est pas réellement structurant du point de vue de l'action. Ce constat, nous le verrons, est radicalement différent dans les contextes territoriaux plus pénalisés, par exemple en Baie de Somme où les ressources territoriales étant rares, on cherche à s'appuyer sur toutes celles dont on peut se saisir.

Deuxièmement, se pose la question de la gentrification socio-spatiale du site. En effet, on observe dans les sites et contextes territoriaux dynamiques et résidentiels (plus ou moins touristiques) une forme de concurrence résidentielle entre le site attractif et accessible à certains ménages et les espaces périphériques au site qui accueillent plutôt les ménages avec enfants, et ceux qui disposent de revenus modestes. La pression foncière et immobilière dans ces territoires en général, dans des communes du site en particulier, peut générer des effets repoussoirs pour les actifs et jeunes ménages, ce qui est de nature à poser des problèmes dans un second temps pour la vie locale (école, commerces, services...) et l'organisation des mobilités des actifs.

Dans ces configurations « touristico-résidentielles » ou « résidentio-résidentielles », la pression résidentielle pèse sur la dynamique touristique, le potentiel d'accueil touristique peut d'ailleurs diminuer rapidement. Il y a conflit d'usage et de fonctions, entre un site touristique à préserver et un territoire qui doit faire face à un essor rapide de sa population et de ses activités économiques. Le tourisme n'est pas nécessairement la première source de revenu externe de ces espaces, le site est une ressource touristique, mais une parmi d'autres ressources non touristiques. Le risque ici tient à un conflit de fonction et d'usages entre le site qui capte la rente touristique et le reste du territoire qui se développe grâce à d'autres moteurs, davantage qu'à une trop grande spécialisation du territoire comme précédemment. La fiscalité peut accentuer également une stratégie de développement résidentiel puisque la valeur locative, ou base d'imposition, d'une résidence secondaire est proche de 2 400 €, alors que celle d'une résidence principale s'élève à un peu plus de 3 000 €. Néanmoins, selon les lieux, les valeurs unitaires (en €/m²) des unes ou des autres sont très différentes, en fonction de la catégorie fiscale du logement, représentative de son confort et les réalités ne sont pas

aussi tranchées. L'impact positif des valeurs locatives des locaux d'habitation sur la richesse fiscale locale s'observe d'ailleurs dans les communes de ces sites ou à proximité, non pas tant en raison du site lui-même, mais des faits d'extension urbaine, de centralité, de proximité du littoral... Inversement dans des sites peu soumis à la pression résidentielle, on observe des valeurs locatives défavorables expliquées par un parc de logements déprécié en raison d'une certaine inertie dans le changement de celui-ci.

Dans cette configuration, on note aussi que le développement touristique est surtout le fait du site lui-même et se propage finalement peu aux territoires limitrophes. Ce constat (Canal du midi, Massif des Ogres) voire cette crainte (dans le cas de la grotte Chauvet et de l'espace de restitution par exemple pour laquelle les retombées locales restent pour l'instant indéterminées) peut créer des situations de conflits. En effet, il peut s'ensuivre une fragmentation des intérêts et des acteurs qui ne partagent pas la même vision, le même récit autour du site qui peine à fédérer. Ainsi, le Canal du midi connaît une vraie crise (maladie des platanes, coût de l'arrachage et replantation, détérioration des berges, conflit d'usage avec les agriculteurs, envasement du canal, difficulté de gestion et de coordination...) qui fait planer aujourd'hui un risque de déclassement du site. Mais, c'est aussi dans ces situations paroxystiques que les acteurs réagissent. Le Canal du Midi s'est récemment doté d'un Comité de bien. Un processus de co-construction (des ateliers autour des enjeux majeurs...), un travail partenarial (des représentants de l'Etat, de la Région, des associations et des acteurs du monde économique...) s'instaure et une Charte (architecturale, urbaine, paysagère) définira les grandes orientations communes retenues.

Ainsi, le besoin de réactiver le site dans ses fonctions économiques autres que le tourisme est clairement apparu dans nos enquêtes de terrain, y compris pour favoriser l'entretien du site lui-même (par exemple en relançant l'exploitation des carrières d'ocres ou en redonnant au Canal du midi son rôle de voie de transport de marchandises).

Dans ces territoires, encore plus qu'ailleurs, le sentiment selon lequel la captation de la rente touristique liée au site ne profiterait qu'à un nombre limité d'acteurs et de communes peut bloquer les processus de partenariats et de concertation pour la gestion du site. Par exemple, les recettes du Sentier des ocres sont communales, mais les dépenses restent intercommunales. Il convient alors de retisser du lien autour de la problématique « site » ou bien, autour d'un projet de développement et de valorisation d'une ressource commune (comme peuvent l'être les ocres et plus largement « la couleur »). Toujours dans le Massif des Ogres, la société Okhra (apparue milieu des années 1990, apparaît comme un acteur latéral, , sous la forme d'une association d'abord, d'une coopérative (SCIC) ensuite) regroupe aujourd'hui 200 adhérents, individus ou institutions, autour d'un objectif de transmission des savoir-faire en matière de couleur. Soutenu par le PNR, la SCIC Okhra est devenu un acteur central, qui démontre une capacité fédérative autour d'activités économiques et d'intérêt général (visites, formation, conservation, recherche).

Plus largement, comme l'a exprimé l'une des gestionnaires enquêtée, il serait souhaitable de repenser le plan de gestion du site en y intégrant une véritable stratégie de développement économique pour le territoire. Des expériences menées à l'étranger, par exemple celle de la Fundación Valle Salado (Espagne) que nous avons analysée, illustrent la façon dont des

coopérations peuvent localement s’instaurer, au bénéfice du site et du territoire. Ainsi, la Valle Salado de Añana constitue un modèle de gouvernance original, porté par la Fundación Valle Salado à qui les sauniers ont cédé leurs droits de propriété. La feuille de route de la Fondation est articulée autour de trois objectifs : restaurer et conserver la culture aussi bien matérielle qu’environnementale du paysage pour garantir sa durabilité, développer des initiatives culturelles (ouvertes au public), mais aussi produire du sel de qualité grâce à des techniques traditionnelles, écologiques et respectant le savoir-faire millénaire des sauniers.

Penser la diversification des fonctions économiques du site peut passer par la mise en place d’expérimentations innovantes et démarches participatives afin d’envisager d’autres usages, d’autres leviers de valorisation et d’appropriation des sites exceptionnels. Les deux ateliers créatifs menés sur le cas du Canal du midi ont par exemple révélé le potentiel qu’offre la présence d’une voie navigable, véritable lien entre les deux ex-régions de l’Occitanie (centre des savoirs itinérant ; cabinet médical mobile ; serres de production flottantes ; marché flottant ; guinguettes ; atelier de fabrication et de réparation...).

Enfin, certains sites se localisent dans des territoires dynamiques sans pour autant que leur base économique soit avant tout résidentielle ou touristique. Nous avons alors des sites plus ou moins touristiques situés dans des espaces plutôt productifs et dynamiques. Dans ces sites, le tourisme reste somme toute modéré et les dynamiques locales n’ont que peu à voir avec sa présence. Ainsi, le site permet d’étendre la palette des moteurs de développement du territoire en introduisant des leviers touristiques, résidentiels, mais aussi parfois – comme c’est le cas dans le Marais Poitevin – en contribuant au développement plus productif (agriculture par exemple) du lieu. Dans ces configurations, la question repose sur les oppositions, les conflits d’usage entre l’essor et le maintien d’activités économiques productives et la préservation des qualités environnementales ou paysagères. Les conflits, par exemple autour de l’agriculture extensive/intensive, émergent de façon sporadique mais récurrente, révélant la difficile conciliation de logiques diverses, parfois antagonistes. Le Marais Poitevin est un cas d’école, avec le paysage contemporain du marais mouillé – objet de la labellisation Grand Site de France – fruit des aménagements réalisés au cours du 19^{ème} siècle et un marais desséché où s’est développée une agriculture moderne et intensive. Le PNR du Marais poitevin en a même perdu sa labellisation pendant une dizaine d’années, du fait du recul considérable de la partie mouillée du Marais, conséquence de son incapacité à maîtriser les contradictions des politiques nationales (culture intensive du maïs vs protection de l’environnement) relayée dans les tensions locales (agriculteurs vs associations environnementales).

Aujourd’hui, le maintien d’activités contemporaines dans un cadre strictement hérité du passé apparaît comme un vecteur d’enfermement. Une disjonction analogue apparaît dans d’autres cas, celui du Canal du Midi par exemple. Le paysage apparaît alors comme un recours nécessaire pour construire un discours fédérateur. Il devient un objet de médiation où sa portée tant matérielle que symbolique est discutée des acteurs traditionnellement opposés (dans le cas du Marais Poitevin, environnementalistes, agriculteurs, syndicat du marais mouillé chargé de la gestion des voies d’eau, élus, habitants, etc.).

Là encore, les règles de fiscalité, mais cette fois sur les activités économiques, peuvent accentuer ces mécanismes de séparation des intérêts. Ainsi, les contributions sur la valeur ajoutée des entreprises sont, en €/emploi, quasiment indifférentes au type d'emploi et de territoire. En revanche, cela n'est pas vrai pour les Contributions Foncières des Entreprises qui progressent en fonction des mètres carrés de sol occupés. Le modèle productif aura donc des incidences sur le modèle fiscal par le biais de l'emprise au sol et non par celui de la nature de l'activité (type d'emplois) ou de sa dynamique (valeur ajoutée). Par ailleurs, les réglementations visant à protéger les sites exceptionnels peuvent contribuer à limiter l'implantation d'activités qui seraient fiscalement lucratives, au profit des EPCI limitrophes moins réglementés. On a de ce fait pu observer une certaine dynamique des emplois « supports » (logistique, services courants aux entreprises...) dans ces EPCI voisins au site. Se pose alors la question de la coopération entre les territoires non pas seulement du site, mais aussi situés à proximité pour planifier et accompagner non seulement ce partage des fonctions, mais également des coûts et des bénéfices liés à la présence du site. Pour aller plus loin, on pourrait imaginer mener un travail exploratoire en vue de tester auprès d'acteurs motivés des modalités possibles de coopération entre les communes impliquées, le syndicat ou la structure de gestion du site et les EPCI alentours, afin de tester la faisabilité d'une forme de « contrat de réciprocité » ou de « pacte d'innovation », à l'image de ceux qui ont été pensés pour créer du lien entre les métropoles et leur hinterland.

Si le site en tant que ressource du territoire parmi d'autres pose des questions à l'action publique en termes de spécialisation économique, pression touristique, gentrification résidentielle, multifonctionnalité territoriale, conflits d'usage « productivo-touristique » et environnemental, coordination des actions... il reste, dans tous les cas de figure évoqués, un atout à réguler. Le cas suivant est tout autre, puisque cette fois le site n'est pas (ou plus) une ressource activée.

Le site exceptionnel, une ressource en mal d'activation

Ici ni le site, ni le territoire ne semblent aller bien. On constate, que ce soit dans le site ou à proximité, un déclin ou une stagnation de la population en raison de soldes migratoires négatifs, un recul des emplois, des revenus par habitant qui restent modérés et un potentiel touristique qui ne se développe pas. Ces espaces sont marqués, comme ailleurs, pas un déclin des activités d'exportation, mais cette fois non compensé par l'essor de la sphère d'intermédiation (services aux entreprises, logistiques...) ou de consommation. Dans ce contexte, le territoire semble ne pas parvenir à constituer - à son tour - une ressource pour son patrimoine exceptionnel. C'est le cas notamment des sites situés dans des villes petites ou moyennes qui subissent actuellement un déficit de positionnement stratégique, que ce soit en termes d'économie, d'image, de culture... à l'instar d'Amiens, Troyes, Orange et d'autres. Dans ce contexte de localités peu dynamiques, la présence d'un site même exceptionnel ne permet pas de (re)trouver un positionnement économique. Villes de l'entre-deux métropolitain, elles font face à la concurrence d'un côté des grandes métropoles et de l'autre des espaces plus touristiques et résidentiels. Si l'on peut remarquer dans certains cas un léger

effet « site » en termes par exemple d'emplois touristiques, il ne parvient absolument pas à entraîner le reste du territoire.

Ainsi, force est de constater qu'il n'y a pas de miracle « sites exceptionnels ». Si le territoire ne bénéficie pas d'un minimum d'engagement, de dynamique, de stratégie..., la seule présence d'un site exceptionnel ne peut en favoriser le développement. Le site peut être une ressource pour le local, mais à condition que le territoire puisse à son tour garantir un minimum de ressources et de dynamisme pour le site. La problématique dépasse largement celle de notre programme de recherche, dans la mesure où elle converge vers celle des villes moyennes et des questions que l'on y associe habituellement comme celle des centres bourgs qui dépérissent, des concurrences inter-métropolitaines qui les affectent ou des systèmes urbains dans lesquelles elles peinent à trouver leur place... Selon les cas, la présence du site pourrait permettre à la ville de reconstruire une image, un récit, de remobiliser les acteurs autour d'un projet de territoire à l'image du projet ambitieux de réhabilitation des écluses de Fonsérane le long du Canal du midi. Mais, dans la plupart de ces villes, force est de constater qu'à ce jour, cet élan n'est pas là. Le risque est alors que le site devienne même un fardeau couteux pour la collectivité, plutôt qu'une ressource, voire un levier de développement à l'image de ce qui émerge dans le troisième cas de figure que nous développons à présent.

Le site exceptionnel, possible levier de développement des territoires

S'il n'y a pas de miracle lié à la seule présence du site, certains frémissements favorables sont observés et restent à retenir. C'est notamment le cas des sites exceptionnels situés dans des territoires productifs en déclin. Ces territoires sont ceux de la désindustrialisation, ce sont les victimes ou disons les perdants de la mondialisation et de la métropolisation pour l'instant. Or, si la présence d'un site exceptionnel n'inverse pas globalement cette tendance et ne peut bien sûr à elle seule résoudre tous les problèmes, des signaux positifs sont repérables. Ainsi par exemple, les sites touristiques situés dans ces territoires confirment leur attractivité touristique (PAT et emplois) « malgré le contexte » et ces effets s'étendent pour l'instant au reste des communes de l'EPCI dans lesquels ils sont implantés. Dans le cas de sites encore à l'image de leur territoire, à savoir productif et en déclin, on observe une légère mais non nulle « mise en tourisme ». Le potentiel d'accueil touristique progresse et surtout, la hausse des emplois touristiques, des emplois de commerces et de services à la population, des emplois dans le domaine de la culture, à la fois dans le site et aux alentours, participe au rééquilibrage des bases économiques de ces espaces. Ce frémissement « touristico-présentiel », accompagné d'un essor des activités d'intermédiation dans les EPCI hors site laisse entrevoir – enfin – un coin de ciel bleu là où le chômage et la pauvreté demeurent des marqueurs sociaux de premier plan. Les enquêtes qualitatives dans ces territoires nous ont permis de mettre en évidence la coordination, mais surtout la volonté des acteurs locaux d'inverser les dynamiques dans ces territoires particuliers.

Ici, le renversement d'image est central notamment pour les habitants du site qui redécouvrent leur territoire et leur histoire autrement. Le site devient porteur d'une identité

nouvelle, fédératrice, valorisante, vectrice d'attractivité auprès de visiteurs. L'objectif est bien de faire fructifier le capital local (la nature en Baie de Somme), de se démarquer des modes de production antérieurs tout en surfant sur ce qu'ils ont représenté (Bassin minier) voire dans le cas du Havre de valoriser une architecture originale, trace du passé. Au Havre, la patrimonialisation s'est inscrite dès le départ dans une démarche de projet urbain. La ville a su créer une bifurcation dans sa trajectoire urbaine en passant d'une ville reconstruite mal vécue et dénigrée, à une ville architecturalement remarquable. L'enjeu est identitaire, culturel, mais aussi économique. Il y a là une volonté de s'inscrire dans les dynamiques globales tout en ménageant et valorisant les économies et spécificités locales.

Le Bassin minier Nord-Pas-de-Calais est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en tant que « paysage culturel évolutif vivant ». Cette inscription dans un contexte de crise économique interroge sur la mobilisation des patrimoines dans un projet de transition économique et territoriale. Ici, l'ambition est double avec d'une part la mobilisation d'un patrimoine national au service d'une dynamique métropolitaine (projet Louvre-Lens et Euralens) et une trajectoire de transition écologique locale, à l'image de Loos en Gohelle, permettant de passer de « l'archipel noir » à « l'archipel vert ».

Hérités de la modernité et de l'histoire des siècles derniers, le Havre et le Bassin minier partagent leur espoir d'un ré-intérêt local. Le Havre a bénéficié d'une relecture élitiste de la ville qui finalement a redonné la fierté d'y habiter. De manière similaire, dans le Bassin minier, le rejet de l'identité passée et la volonté de tout raser laisse petit à petit place à une reconquête de l'histoire passée. Dans les deux cas, la médiation interne et externe est essentielle et le volontarisme des initiateurs jouent ici à plein.

Dans ces contextes, la fréquentation touristique n'est pas un problème mais un objectif. Dans le cas de la Baie de Somme, la perception et l'emprise du tourisme est quelque peu différente, puisque déjà développé. Elle illustre un cas de figure original, où au sein d'une région productive en déclin, a émergé un espace touristique attractif, faisant en bonne partie fi du passé industriel. De vivrière, la baie est devenue culturelle et événementielle. L'Opération Grand Site a d'ailleurs été lancée en 2002 pour réhabiliter des secteurs naturels sensibles, lutter contre l'érosion de milieux fragiles, œuvrer pour la réouverture des grands paysages de la Baie, mais également pour trouver des réponses en termes de maîtrise des flux. Ici, et contrairement pour l'instant aux deux autres cas de ce type, les habitants peuvent être gênés par le développement de l'activité touristique (troubles de jouissance, prolifération des parkings payants, hausse du prix des maisons, pratiques de chasse...), mais il reste un levier indéniable et non contesté du développement territorial.

Enfin, alors même que l'articulation entre le mode de développement économique du site et de son territoire n'est pas toujours de mise, on observe ici des signaux encore une fois positifs. Le frémissement se confirme tout-au-moins pour la Baie de Somme et le Bassin minier puisque le niveau de richesse fiscale – modeste voire très modeste – a eu tendance à croître plus nettement qu'en moyenne. Le cas du Havre est plus complexe en raison d'autres facteurs urbains qui contribuent à une situation fiscale qui n'est pas des plus favorables s'il est besoin

de faire face à l'avenir à des dépenses élevées. De façon générale, cette disjonction entre contexte territorial et situation fiscale peut résulter d'au moins deux tendances contrastées : soit le site contribue à une valorisation de certains biens mais ce processus est contrebalancé par l'existence de moindres valeurs au sein du territoire ; soit encore il ne génère pas d'effet perceptible sur l'ensemble des valeurs imposables, ce qui conduit à une situation « ordinaire ».

Ce premier registre de synthèse de nos résultats conforte les hypothèses que nous avons émises. Ainsi, selon les lieux, l'articulation « patrimonio-territoriale » sera plus ou moins à même de faire système et ainsi apaiser voire transcender les tensions entre les enjeux économiques, politiques, environnementaux, socio-culturels. Ces systèmes patrimonio-territoriaux sont alors plus ou moins capables de contribuer au développement territorial. . Au final, la composante « site » ou patrimoniale constitue une ressource variable. Fait important cependant, là où la situation actuelle est apparemment la plus négative, là où tout va mal, des frémissements apparaissent et le site exceptionnel contribue à l'amorce de dynamiques plus positives en permettant un retournement d'image en capitalisant sur le passé, une mise en récit valorisante du territoire après des décennies de déconsidération..

Que nous livrent encore nos résultats, concernant des évolutions, en cours ou envisageables, pour les sites et leurs territoires, voire plus globalement, pour l'ensemble des ensembles territoriaux ?

2. Les sites exceptionnels, révélateurs et laboratoires des situations et dynamiques ordinaires

Les sites exceptionnels, précisément parce qu'ils sont de cette nature, cristallisent, souvent de façon simultanée, des enjeux sur divers plans (économique, financier, socio-culturel, environnemental...). Les pressions dont ils font l'objet, par le biais des fréquentations pour les uns ou par celui de la recherche d'une attractivité pour les autres, intensifient les problématiques, voire les déséquilibres. Cette accentuation justifie l'intérêt qui leur est porté, la recherche de solutions régulatrices adaptées. Néanmoins, en filigrane, les observations faites à l'occasion des études de terrain ainsi que les analyses conduites soulignent que les réalités des sites en question ne sont pas seulement les leurs ; elles empruntent largement à celles des territoires ordinaires, ainsi qu'aux situations des espaces qui, tout en étant également fragiles et touristiques, n'ont pas pour autant franchi le pas de la labellisation. Attirer, développer tout en maintenant l'esprit des lieux, en préservant les écosystèmes sont bien des problématiques territoriales communes. Les modalités d'apaisement des tensions mises en place autour des sites exceptionnels, les expérimentations ou les innovations qui s'y déploient sont susceptibles d'intéresser les autres territoires, où des tensions similaires, pour ne pas être toujours être aigues ou saisies dans les débats ou dans l'action, n'en sont pas pour le moins latentes.

Dans un premier temps, nous revenons sur quelques-unes des dimensions problématiques structurantes des sites exceptionnels, telles qu'apparues lors de nos investigations, et qui entretiennent des parentés avec des enjeux auxquels sont confrontés la plupart des territoires. Nous soulignons ensuite quel sont quelques-uns des obstacles auxquels sont susceptibles de se heurter les ensembles territoriaux, exceptionnels ou non, face à des adaptations et à l'émergence d'autres modes de faire. Enfin, nous mettons en exergue diverses dispositions, nouvelles ou innovantes, déjà à l'œuvre dans des sites exceptionnels, comme autant de signaux faibles de devenir, comme autant de leviers dont les acteurs concernés peuvent se saisir en vue de réduire les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

2.1. Trois dimensions problématiques structurantes

De façon synthétique, il ressort que parmi les problématiques repérées, trois d'entre elles sont essentielles et revêtent, par leur récurrence et leur intensité, un caractère structurant. Elles ont trait à une difficile (prise en compte puis) conciliation entre temps court et temps long du développement des sites et des actions les concernant, à la fragmentation (institutionnelle) qui parcourt ces sites, aux logiques catégorielles dans lesquelles ils sont fréquemment enfermés.

La conciliation entre temps court et temps long

Les projets de labellisation GSF (les OGS) naissent, par exemple, avec un besoin de réparation (des effets d'une sur-fréquentation), enclenchant alors une démarche de projet. La candidature à une inscription suscite une phase de mobilisation particulière des partenaires.

L'obtention de la labellisation suppose ensuite que cet élan perdure, en vue notamment d'une gestion pérenne. La temporalité entre en tension avec celles des mobilisations, parfois contingentes et également, avec les échéances – courtes – des mandats électoraux, ou bien encore avec les horizons d'à peine quelques années qui rythment la vie des structures gestionnaires constituées *ad hoc* (leur stabilité est toute relative dans la mesure où elles sont conditionnées par les engagements de leurs membres et soumises à leur réversibilité, par les temporalités des financements externes...). Les logiques de court terme l'emportent alors bien souvent, face aux difficultés, voire aux impossibilités à raisonner au-delà. L'émergence de visions stratégiques en est d'autant empêchée.

Cette impermanence n'aurait en soi rien de dommageable si elle ne heurtait de front les logiques de temps long, au fondement de la notion de patrimoine, qu'il s'agit de préserver durablement, au travers de modalités de gestion et de développement en conséquence, afin d'en assurer la transmission aux générations futures.

D'un point de vue opérationnel, l'instabilité temporelle force le trait vers la réalisation d'investissements, souvent les plus prisés, sans que les modalités de la gestion régulière et récurrente soient calibrées en conséquence. Les moyens financiers pour le fonctionnement, l'ingénierie font ainsi bien souvent défaut (en Baie de Somme, dans les Gorges de l'Ardèche par exemple).

Ces difficiles ajustements et enchaînements temporels, l'absence de continuité sont, à des degrés divers, monnaie courante dans la gestion locale ; ils forment encore la toile de fond des problématiques communes ou ordinaires.

Dans le cas des sites exceptionnels, les questions sont avivées en ce que la labellisation sous-entend, voire quelquefois enjoint, une certaine immobilité et donc, à nier le passage du temps. Ce qui est d'ailleurs, un mythe non opératoire puisque les paysages sont eux-mêmes évolutifs. Localement, les instances politiques et gestionnaires doivent donc se prononcer sur les changements admissibles, les évolutions à accompagner, les transformations à promouvoir voire à contrarier. S'adapte-t-on aux évolutions écologiques ou naturelles (Bassin minier, Baie de Somme...) ? Quelles transformations économiques promeut-on pour les années à venir en lien avec le passé (Canal du midi...) ? Comme intègre-t-on les héritages, les modes de faire d'hier en lien avec la nature (Baie de Somme, Massif des Ogres...) ? Quelles valorisations urbaines envisage-t-on pour évoluer sans dénaturer (Le Havre...) ? Soit autant d'interrogations autour des dynamiques temporelles, de leur intensité et portée..., qui émergent dans tout territoire.

La fragmentation en butte avec des tentatives d'intégration

Un second registre de difficultés perçues à propos des sites exceptionnels tient à la fragmentation qui les traverse, et qui a notamment des incidences sur leurs modalités de gouvernance et de gestion financière.

Cette fragmentation se joue sur un fond d'émiettement communal, au prisme d'un emboîtement de niveaux de gouvernement et d'une superposition d'instances décisionnelles. Le trait est accentué, pour les sites exceptionnels qui sont, par définition ou par construction,

multi territoriaux, extra territoriaux et où l'action est fréquemment interterritoriale. Et ce d'autant qu'il ne s'agit pas seulement de gérer : il est indispensable de procéder à des allocations stratégiques de moyens, d'arbitrer entre différentes fins sectorielles, au sein de rapports de pouvoir, à la fois complexes et multiples. Les logiques horizontales s'entremêlent avec celles verticales, portées par l'Etat et ses représentants, toujours présents. L'organisation qui en résulte, les arrangements qui sont trouvés sont plus ou moins opaques selon les lieux, plus ou moins pacifiés. Les structures gestionnaires évoluent au sein de ces enjeux, sans être notamment détentrices d'un égal pouvoir lorsqu'il s'agit de mobiliser des fonds (elles sont largement tributaires des contributions de leurs membres, disposant des facultés d'imposer) et de les dépenser (au nom des priorités collectivement retenues).

Les questions ne sont guère différentes là où il n'y a pas de site ; elles renvoient alors aux modalités partagées du fonctionnement de notre système territorial. Elles signent encore les incohérences résultant de la recherche de périmètres pertinents pour l'action locale (Offner, 2006), les hésitations face à un attachement parfois dépassé à une logique de territoires (Vanier, 2015). Les pratiques repérées à l'étranger (les IBA et les associations contractuelles en Allemagne par exemple) indiquent que d'autres modalités sont pourtant envisageables.

Des logiques catégorielles, minant les associations

Selon les points de vue des représentants des sites exceptionnels, les positions sont fréquemment ambiguës, autour du partage entre les catégories usuelles, que constituent les habitants d'un côté, les visiteurs de l'autre. Bien que l'une et l'autre constituent les deux faces d'une même présence dans les territoires, elles sont bien souvent segmentées plutôt qu'associées. Les représentations ne manquent pas. A ce titre, la stratégie consiste bien à attirer les présences occasionnelles, à étendre la saisonnalité mais également, à maîtriser les flux, à les canaliser vers des lieux choisis, à éviter le tourisme de masse et les vacanciers du mois d'août... En retour, les passants évaluent l'hospitalité des habitants en place. Les conflits d'usage et leur gestion sont révélateurs d'enjeux qui se manifestent autour des sites comme dans d'autres lieux, de dimensions relatives à l'appropriation (nous/ailleurs), à l'appartenance territoriale (nous/les autres), à une difficile conciliation entre identité et altérité. Dans les sites comme dans les territoires ordinaires, l'accès aux instances de gouvernement est retreint à ceux qui habitent.

Un second clivage a trait aux séparations instituées entre acteurs publics et privés. La SCIC Okhra n'est ainsi pas habilitée à devenir structure gestionnaire du Massif des Ogres, seules des collectivités territoriales le peuvent. Les modalités d'association entre logiques publiques et privées sont fortement délimitées ; elles supportent peu de variations autour de la forme canonique de la délégation de service public (pratiquée pour les équipements, lieux de restitution, espaces fermés... qui s'y prêtent). Le strict partage entre ce qui est du domaine de l'institution locale ou gestionnaire, ce qui est du ressort du non lucratif et ce qui relève de l'activité commerciale et industrielle est de rigueur, dans les sites comme ailleurs. Au pouvoir public de décider, aux institutions privées d'exécuter, la césure est encore relativement prononcée. Des modalités plus partenariales de faire sont-elles envisageables ?

2.2. Des dépendances fortes pesant sur l'émergence de nouvelles pratiques

Le dépassement des tensions pesant sur un certain nombre de sites, la recherche de nouveaux modes de faire pour le fonctionnement apaisé de leur territoire suppose de tenir compte de l'inertie – forte – des modes de faire. En particulier, les trajectoires d'évolution se concrétiseront sur la base des héritages pesant sur nos modes de gouvernement, des incidences des situations financières et des choix effectués par le passé ; elles s'inscriront dans les prolongements des réponses, normatives ou réglementaires, apportées jusque-là et dont il est difficilement envisageable de s'affranchir, au moins à court terme. Entrent également en jeu un certain nombre de représentations, freinant les mobilisations des acteurs, notamment locaux, ou les justifiant.

La pesanteur des logiques d'action

Du fait des logiques et des fragmentations évoquées précédemment, il ressort que le site, en tant que tel, peut difficilement servir de vecteur de mobilisation. En effet, les (beaux) restes du néo-corporatisme vertical à la française limitent la capacité des acteurs à considérer l'espace, le paysage, le site comme un bien commun que chacun a intérêt à préserver et à valoriser. Dans l'ensemble, le site n'existe pas en tant que tel, mais au travers de points de vue spécifique, liés aux intérêts particuliers de chaque groupe d'acteurs. Ceci vaut lorsque le bien commun est désigné selon l'une logique descendante ; il est alors créé par décret. Cela l'est encore lorsque le projet de sa labellisation résulte d'une initiative locale ; celle-ci n'est portée que par une part des forces en présence (ici les environnementalistes, ou quelques personnalités charismatiques, ailleurs par la sphère politique et technique à la recherche de leviers de développement...). La référence à ces origines est bien présente dans les dires des acteurs, elle continue à fixer les positionnements. A propos des difficultés des biens patrimoniaux à faire site, on pourrait pratiquement faire état de « tragédies des communaux » (Harding, 1968), même si l'expression fait l'objet de controverses. Ce pourrait même être des « tragédies communes » puisque les difficultés de conciliation des intérêts, d'appropriation et de mobilisation ne concernent pas seulement les sites exceptionnels et ne s'arrêtent pas aux limites de leurs périmètres. Aussi le chemin est-il long avant que des formes de gouvernement, à la fois nouvelles et adaptées, s'instaurent, en alternative aux modes conventionnels d'intervention.

L'inertie des situations financières

Les études de terrain, l'enquête nationale ont régulièrement souligné les difficultés non seulement dans la mobilisation des fonds (le label est parfois conçu de façon utilitaire à cette fin), et également dans leur allocation (dans une alternative séparant préservation et développement), comme dans la redistribution (entre usages différenciés, en faveur de divers espaces au sein du site ou de divers types de bénéficiaires). L'obtention puis les exigences du maintien du label démultiplient les enjeux. Les représentations locales convergent avec celles

émaillant le débat public, faisant état d'un fort degré de contraintes financières. Néanmoins, les analyses d'ensemble révèlent, sur la base de diverses indications, que les marges de manœuvre budgétaires des institutions locales impliquées ne sont pas épuisées. La situation n'est pas alarmante. Contrairement à ce qui est fréquemment avancé, les dépenses sont élevées, mais pas partout et pas de façon excessive. Une diversité des cas de figure existe assurément, elle est à l'image de celle qui vaut lorsque l'on considère l'ensemble des territoires, de richesse et de santé financière variables. Les limitations, communes, portent principalement sur l'inadaptation de la fiscalité locale aux réalités des contribuables et des territoires, et bien souvent sur la frilosité des élus locaux à user du levier fiscal, en proportion de leurs projets d'action. Le diagnostic demanderait à être étendu, en intégrant la situation des entités tierces (syndicats...) impliquées dans la gestion aux côtés des collectivités et les activités prises en charge par les délégataires auxquels il est fait recours. Cette intégration et ses difficultés constituent des pierres d'achoppement de toutes les analyses locales. Le temps de la recherche et le manque d'informations adaptées, leur dispersion, voire parfois les réticences à les communiquer, n'ont pas permis de lever ces obstacles.

Il demeure que les marges de manœuvre, financière ou budgétaires, sont inégalement distribuées selon les sites que, de ce fait, les territoires sont inégalement à même d'être des ressources pour leurs sites exceptionnels. Le grand écart entre les recettes disponibles localement et l'intensité des besoins est palpable dans des cas extrêmes où quelques communes, souvent petites et rurales, ne peuvent d'évidence, seules ou réunies, subvenir sans mal aux charges que suppose le site et sa perpétuation (St Savin, Baie de Somme, Gorges de l'Ardèche...).

Des effets de rattrapage se manifestent ici ou là (la richesse fiscale que représentent les ménages tendant à croître plus fortement là où elle est moins abondante). Cependant les situations fiscal-financières sont peu évolutives dans le temps : les latitudes budgétaires à venir sont largement dépendantes des situations territoriales (nous avons évoqué l'importance des combinaisons productivo-résidentielles, les incidences de la nature des activités sur les bases fiscales) ainsi que des choix financiers antérieurs.

Ainsi par exemple existe-t-il un certain nombre de collectivités (comme dans les Gorges de l'Ardèche...), où la richesse fiscale, tout en étant modeste, a été fortement sollicitée au cours des années passées. Des latitudes budgétaires existent alors mais le territoire, compte tenu de ses caractéristiques résidentielles et productives, ne pourra pas « donner plus de ressources qu'il n'en possède ». La dynamique du territoire conditionne fortement les capacités mobilisables au service du site.

Dans d'autres cas (la Baie de Somme, le Bassin minier...), aux limitations de richesse en lien avec les particularités du contexte, s'ajoutent des rigidités budgétaires imputables aux politiques antérieures qui ont reposé sur une forte sollicitation des budgets locaux. Une temporisation semble nécessaire, avant de soutenir de nouvelles dynamiques à la faveur par exemple du site. Hormis à prendre appui sur d'autres vecteurs de financement, associant des acteurs privés (délégations, partenariats...), ce qui n'a rien de dommageable en soi (Prud'homme, 2003).

Potentiellement, l'ouverture à des modes innovants, expérimentaux... d'action est ainsi rendue plus ou moins impérative selon les situations acquises, l'activation ou non des leviers d'action ressortant dans tous les cas des choix politiques exercés par les décideurs locaux et de la mobilisation des parties prenantes.

L'enchevêtrement des normes

Les réponses apportées aux problèmes territoriaux, dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme par exemple, sont le plus souvent fournies sous formes de dispositions réglementaires, dispersées dans un empilement de documents, au point que l'on puisse faire état d'un véritable imbroglio⁵. L'imposition de normes, uniformes et descendantes, induit une fixité, des écarts au regard des spécificités territoriales, limitant ensuite les possibilités d'adaptation et freinant les dynamiques du développement territorial. Pour les sites labellisés GSF (ou en projet de labellisation), le classement au titre de la Loi 1930 est un impératif ; il ne constitue qu'une des pièces de l'édifice s'imposant à tout projet, à toute activité.... L'abondance de réglementations de toutes sortes est ainsi rappelée par la plupart des interlocuteurs des sites ; pour la grande majorité d'entre eux, elle entrave quasiment toute possibilité d'action. Nombreux sont également ceux qui avouent confondre les divers dispositifs de préservation et classement des biens patrimoniaux.

Critiques sur cette profusion de règles, les acteurs locaux restent critiques sur cette profusion de règles, voire s'en saisissent pour justifier une situation d'attentisme et de passivité. Les sites fonctionnent alors comme des stocks, générateurs de rentes pour ceux qui ont réussi à les créer et su s'en emparer. A défaut de mobilisation et d'engagement dans des dynamiques volontaristes, les situations acquises perdurent, sans création de flux nouveaux et d'appropriation par de nouveaux bénéficiaires (dont les habitants et les visiteurs). Une des conditions nécessaire de l'activation de la ressource locale fait défaut.

Ces normes sont indispensables, en vue de limiter les usages individuels et d'assurer des fins (de préservation...) collectives. Les freins, voire les impossibilités d'agir, dont elles sont à l'origine sont dans certains cas instrumentalisés, ici par des maires dont elles limitent les ambitions de bâtir, ailleurs par des propriétaires fonciers quand elles contreviennent à la génération de rentes... Plus porteurs d'enjeux de tous ordres, les sites exceptionnels sont davantage exposés à ces tensions que les autres. Si le poids des arguments contre les normes doit être mis en perspective, force est de reconnaître que, faute d'économies dans leur emploi, leur respect est coûteux voire pénalisant, et contraire à la compatibilité des fonctions (entre aménagements économiques, commerces ou usages récréatifs et protection du site). L'empilement existant pas plus que la propension à créer de nouvelles sujétions ne sauraient disparaître. De nouveaux usages seront inévitablement contenus, voire limités, par ce faisceau de contraintes. Il serait paradoxal que les modalités de réponse apportées pour réguler les tensions actuelles dans les sites et aux alentours soient elles-aussi formulées dans le registre normatif.

⁵ Expression de J.-P. Lebreton (1996), citée in Lecoq V., 2004, *Contribution à l'étude juridique de la norme locale d'urbanisme*, éd. Presses Univ. Limoges, 563 p.

2.3. L'émergence de solutions nouvelles, innovantes, expérimentales

En dépit des inerties, immobilismes et pesanteurs, un certain nombre de dispositions émergent, dans les sites français et étrangers retenus, comme autant de vecteurs d'intégration, contrariant la difficile articulation des logiques temporelles, les effets de la fragmentation institutionnelle et les segmentations entre les visions des catégories d'acteurs impliqués.

Dans un certain nombre de territoires, des trajectoires et des changements de modèles sont déjà à l'œuvre, sous diverses impulsions. Côté gouvernement, des collaborations politiques exercent parfois leurs influences, pour renverser les modes de faire et insuffler du nouveau (Ardèche, Nord Pas de Calais...). Des pratiques de coopération intercommunale ou syndicale sont ici ou là propices à l'émergence de modalités de partages et de mise en commun, et même à l'intégration (Le Havre). De nouvelles scènes de débat amènent à la reconfiguration des alliances (la protection contre les risques de submersion en Baie de Somme, les menaces pesant sur le label pour le Canal du midi...), etc.

Sur le plan socio-économique, des frémissements se manifestent (cf. *supra*), signant l'apparition de nouvelles forces, des modalités renouvelées de partage...

Concernant nos sites d'études proprement dits, les analyses mettent en relief des trajectoires porteuses, telles celle intervenant dans le Massif des Ogres qui combine plusieurs directions, entre changements dans son modèle économique (exploitation de la rente touristique via des péages, débat autour des modalités de partage des recettes entre communes et intercommunalité), et des modalités particulières de partenariat avec les acteurs privés, la SCIC Okhra, nous l'avons évoqué, étant par exemple investie de plusieurs missions (à la fois sur le plan économique, culturel...). D'autres types de trajectoires, plus ou moins avancées et diversifiées, cohabitent, perceptibles dans les logiques qui traversent le Canal du Midi et ses abords, les Gorges de l'Ardèche...), avec une intégration pour le moment plus ou moins douce (Baie de Somme), plus ou moins heurtée et réversible (Marais Poitevin), plus ou moins intense et avancée (Bassin minier).

Le potentiel d'innovation, de rupture ou de diffusion des diverses initiatives révélées par les terrains ne saurait être évalué et hiérarchisé. Il est évoqué comme autant de signaux faibles de bifurcations, intervenant à la faveur des configurations locales.

Capitaliser sur l'existant

Lorsque la configuration du site (ouvert/fermé, unique/multiple...) est propice, dans un certain nombre de sites, des péages sont institués, soit en tant que droits d'entrée aux lieux de restitution, soit comme paiements du stationnement quand la gratuité a jusque-là prévalu. Ces droits et paiements, instaurant des modalités de marché et une régulation par les prix, abondent certes les budgets (de fonctionnement) des entités gestionnaires quand les équilibres sont difficiles à maintenir. La portée de ces fonds n'a pas cependant vocation à

devenir première. Les mérites des péages ne se limitent pas à des aspects budgétaires. Leur instauration et fixation, leurs révisions périodiques constituent autant d'occasions d'interroger la place du visiteur et celle des résidents, des catégories de public à accueillir et à privilégier ainsi que des usages à favoriser (la place des mobilités douces) ou au contraire à dissuader. Le cas de figure du Pont du Gard est en cela illustratif. Elles donnent encore l'occasion, entre parties impliquées, de réfléchir aux cohérences des dispositions et au partage des tâches (entre collectivités, gestionnaires, opérateurs de transport, représentants des habitants et des usagers, opérateurs de l'hébergement...). En Baie de Somme et dans les Gorges de l'Ardèche, les initiatives dans ces sens se concrétisent progressivement.

La labellisation s'est construite à partir des spécificités du territoire, et par capitalisation sur son passé. Les valorisations s'instituent en ménageant les continuités par rapport aux formes antérieures d'aménagement, à leurs utilisations et finalités productives (Le Piémont italien, La Chaude Fonds en Suisse). Le produit viticole ou horloger constitue à lui seul la marque des lieux, associant de fait les acteurs économiques locaux au devenir patrimonial et territorial. Les emblèmes ne sont pas toujours aussi affirmés. Néanmoins, les produits du terroir, les marques locales empruntant à l'image du site sont proposés, sous diverses formes. Ils contribuent à l'activation des ressources du crû, à la valorisation du territoire, à l'ancrage dans un circuit de valeurs (autant matérielles qu'immatérielles). Les succès commerciaux et l'acceptation des gestionnaires sont d'ailleurs assez inégaux, face à ces pratiques désormais quasiment généralisées.

Tout autant que des produits, des savoirs et des savoirs faire locaux sont très fréquemment mobilisés pour ménager tant les transitions que les continuités. Les chasseurs deviennent guides accompagnant les visiteurs (Baie de Somme...); les agriculteurs entretiennent l'environnement moyennant paiement des services qu'ils rendent (PSE paiement pour services environnementaux), etc.

Une autre forme de conciliation des intérêts voit le jour dans le cadre des associations autour de financements de projets, d'initiatives..., au travers du mécénat, du crowdfunding. Ces pratiques multiples se développent de plus en plus. L'objectif est par exemple de lever des fonds pour les replantations sur les rives du Canal du midi et ainsi, de recréer le paysage de référence, celui qui est commun aux acteurs et pour lequel chacun peut vouloir contribuer. A St Savin, les petites localités impliquées ont des moyens trop faibles pour soutenir le site ; en appui avec un partenaire dont la notoriété est indiscutable (Universcience), l'appel aux fonds sera lancé, moyennant cependant un changement de gamme de clientèle et un alignement vers le haut des registres d'attractivité du site. Les exemples locaux ne manquent pas. La contrepartie, pour les financeurs, particuliers ou entreprises, est une reconnaissance en termes d'image ou de notoriété. L'évaluation de ces formes d'association demeure à réaliser ; elles sont discutables et discutées. Quoi qu'il en soit, leur étendue ne saurait qu'être limitée. Les choix privés de financement, leur disponibilité comme leur contingence guideraient sinon l'action collective.

Un des intérêts des modalités alternatives (au regard des formes usuelles d'alimentation des budgets publics) réside dans les débats, entre acteurs, qu'elles donnent l'occasion d'instaurer. Ceux-ci permettent de remettre à l'ordre du jour la question « qui finance quoi et comment ? », trop souvent tenue comme un allant de soi et cantonnée aux arènes spécialisées. Parallèlement, cela conduit à considérer la place à la contribution généralisée et solidaire (que représente l'impôt ?). Quel sens encore à une imposition reposant sur les visiteurs (telle la taxe de séjour) ? La discussion des enjeux et des objectifs à atteindre ne constitue-t-elle pas un préalable au choix des instruments et à leur calibrage ? Mentionnons à ce propos que la multiplication des outils fiscaux spécifiques ne saurait constituer une fin en soi. Généralement, le rendement de tels dispositifs est faible, leur portée étant par construction limitée (ils ne sauraient en rien aller à l'encontre des principes d'égal traitement des contribuables). L'édifice fiscal français est suffisamment complexe et instable pour qu'il ne soit guère envisageable de le surcharger.

Concilier les acteurs et les temporalités

Lorsqu'émerge la nécessité de déterminer une modalité de gouvernement pour ce qui relève d'un site exceptionnel, voire plus largement de l'exercice d'une compétence, nous nous éloignons peu ou rarement des modèles formatés auxquels nous sommes accoutumés. Le Syndicat en est une, à même d'associer diverses collectivités publiques (éventuellement de rang différent) autour de missions strictement délimitées qui lui sont dévolues par ses membres. L'intercommunalité (à fiscalité propre) en est une autre, aux formes maintenant consacrées et reconnues, ayant le mérite d'exister et de fonctionner, sur la base d'un transfert *a priori* équilibré de ressources et de charges entre ses membres. Nous avons souligné des forces comme des faiblesses de ces dispositions, qui n'ont rien d'universel.

Les pratiques repérées à l'étranger nous invitent en effet à reconsidérer nos modèles hexagonaux. En particulier, la formule souple et intégrative pratiquée dans la Vallée d'Anana présente un certain nombre de points d'intérêt. Les visiteurs participent à la réhabilitation du site et contribuent ainsi, aux côtés des forces vives du territoire, à sa valorisation. Ce qui permet de conjuguer les logiques sectorielles. L' enrôlement et la participation sont progressifs, montant en puissance avec l'avancement du projet, conjointement à un portage politique. Les diverses échéances temporelles s'orchestrent, dans une forme de continuité, dont l'inscription sur la liste du patrimoine mondial UNESCO devrait marquer un des points d'étape.

La formule de l'IBA et de ses prolongements dans la Vallée d'Emscher forme un autre cas de figure. L'organisation institutionnelle est formalisée, au départ de l'initiative. Les contenus des projets, des missions évoluent cependant au fil du temps, s'adaptant aux besoins de la reconversion du site, de l'évolution des pratiques et à la diversité des usages.

Peu ou prou, les différents terrains d'étude empruntent à l'une ou l'autre de ces deux figures. Comme dans d'autres cas de figure repérés à l'étranger à l'occasion de notre travail de benchmark, on observe ici et là des modalités, originales, de diversification des usages (organisant les compatibilités et continuités), la diversification des possibilités de financement (levant les contraintes et impliquant un spectre élargi de parties prenantes), la mobilisation

de la société civile (dans la réhabilitation des sites et dans l'élaboration des projets les concernant), incluant la mise en place d'outils de gouvernance originaux.

Face à leur diversité des configurations, des sites et des projets territoriaux, aucun modèle ne peut, ne semble et ne doit s'imposer *a priori*. Peut-on alors partir d'un postulat de confiance, fondé sur le principe que les territoires et leurs sites exceptionnels sont en capacité de trouver les arrangements qui (leur) conviennent ? Cela vaudrait-il cependant pour tous les systèmes territoriaux ?

Des scènes ouvertes d'expérimentation

Pratiqués dans divers domaines, et tout particulièrement dans les espaces de restitution et les sites culturels, moyennant l'utilisation des outils numériques, les Living labs laissent envisager de nouvelles modalités de partage d'états des lieux territoriaux, de formulation de scénarios pour des devenirs envisagés à partir de points de vue émanant de différentes parties. Ils apparaissent tout à fait adaptés aux problématiques des sites exceptionnels et des lieux touristiques.

Une expérience dans ce sens a ainsi été initiée à Toulouse, dans le cadre du projet de recherche. Les ateliers créatifs ont fait émerger des visions à la fois renouvelées et partagées des usages du Canal du Midi, de sa gouvernance. L'initiative souligne en particulier que le patrimoine peut être rendu perméable à différents usages, ouverts à différents collectifs, au sein d'un territoire élargi. L'initiative en appellerait d'autres, confortant ces premiers apports. L'outil Living lab, ou le dispositif, conjointement à d'autres arènes de débat, pourrait donc être mis à profit en vue de questionner nos modes de fonctionnement, de décaler nos points de vue et de revisiter les modalités d'intégration, bricolées ici ou là, autour des logiques temporelles, des fragmentations institutionnelles et des dissociations catégorielles dont nous entourons le plus souvent les devenirs des sites en particulier, des territoires en général.

Nous l'avons souligné, les sites ne font pas exception aux logiques multi-acteurs, multi-scalaires, pluri-temporelles, qui parcourent les territoires, impliquant des évolutions dans les modes de planification, de gestion, de décisions et finalement, d'action publique locale. Globalement cependant, les enjeux demeurent inchangés, ce sont bien ceux du développement (durable, intégré...) des territoires, fédérant les intérêts. Aussi, les modalités, innovantes ou renouvelées, évoquées ainsi que les dispositions concourant à la mobilisation des parties prenantes, pourraient-elles converger vers l'émergence, la formalisation puis la mise en actes de projets de territoires, incluant les sites exceptionnels qui, lorsqu'ils existent en sont des parties intégrantes. Le paysage, en ce qu'il constitue un invariant, à la fois naturel et anthropique, parce qu'il est commun en faisant appel au sensible, et en raison de sa médianité, pourrait constituer un vecteur fondateur autour duquel ces projets se construiraient. Pour sceller les alliances, assurément mouvantes, et afin de garantir une cohérence des moyens et des horizons temporels, on pourrait aller jusqu'à proposer de

doubler ces projets de Chartes de territoire⁶. Entre règles et contrats, plus souples que les premières, moins formalisées que les seconds, ces dernières, à la fois contextualisées et territorialisées, formeraient la déclinaison opérationnelle des projets d'activation des ressources territoriales, unissant sites et territoires. Quelles potentialités pour des formats plus souples d'alliances territoriales, quelles perspectives pour de nouveaux dispositifs d'action que ce soit dans les sites exceptionnels ou dans les territoires ordinaires ?

⁶ Eventuellement adaptées et retravaillées à partir du cadre posé par la Loi Voynet (1999), ces chartes pouvant être localement définies comme proposant « des orientations qui constituent autant de pièces d'une mosaïque globale et cohérente : le projet de territoire »

(source : http://www.payssaintongeromane.fr/article.php3?id_article=105)

Une Charte de ce type a par exemple été signée par les gestionnaires du site Sainte-Victoire et leurs partenaires. L'objectif est de « "imaginer un avenir qui, à la fois, préserve le cadre de vie des habitants et les qualités, les valeurs et l'esprit des lieux de Sainte-Victoire, Grand Site de France, enrichisse l'expérience globale de ses visiteurs, procure un atout distinctif dans le positionnement touristique, et soit générateur de richesse économique et d'emploi pour l'ensemble du Pays d'Aix ? »

(source : <http://www.grandsitedefrance.com/actualites/reccemment/506-une-charte-de-tourisme-durable-pour-le-grand-site-de-france-sainte-victoire.html>)

BIBLIOGRAPHIE DE LA RECHERCHE

- ALESSANDRI R., 2012, « Le plan de gestion du Bassin minier, 1) - Organisation, gouvernance et gestion des projets », *Les biens en série du patrimoine mondial - Nouvel enjeu, nouveaux critères, Actes numériques du colloque de Poitiers*, 17-18 décembre 2012, pp. 148-152
- ANTOINE, A., 2002, *Le paysage de l'historien. Archéologie des bocages de l'ouest de la France à l'époque moderne*. Presses universitaires de Rennes, Rennes, 344 p.
- ASSEMBLEE DES DEPARTEMENTS DE FRANCE ADF, 2015, *Les espaces naturels sensibles - Une politique des Départements en faveur de la nature et des paysages*, 20 p.
- AUDRERIE D., 1997, La notion et la protection du patrimoine, Vol. 3304, Presses universitaires de France.
- AYDALOT, P., 1986, L'aptitude des milieux locaux à promouvoir l'innovation. *Technologie nouvelle et ruptures régionales*, 41-58.
- AZNAR O., JEANNEAUX P. AND DESPRES C., 2009, Les services environnementaux fournis par l'agriculture, entre logique sectorielle et logique territoriale : un cadre d'analyse économique, communication aux 3èmes journées de recherches en sciences sociales, INRA SFER CIRAD, 09 - 11 décembre 2009, Montpellier, France
- BAGNASCO A., COURLET C., NOVARINA G., 2010, *Société urbaine et nouvelle économie*, Paris, L'Harmattan, La Librairie des Humanités, 121 p.
- BALLET J., 2008, « Propriété, biens publics mondiaux, bien(s) commun(s) : Une lecture des concepts économiques », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 10 | 2008, mis en ligne le 07 mars 2008, consulté le 17 janvier 2017. URL : <http://developpementdurable.revues.org/5553> ;
- BARON N., LAJARGE R., 2016, *Les Parcs Naturels Régionaux. Territoires en expériences*, éd. Quae
- BARRERE C., 2007, « Vers une théorie économique substantiviste du patrimoine », *Economie Appliquée*, t. LX, n°3, pp. 7-30
- BAWEDIN V., 2013, « L'acceptation de l'élément marin dans la gestion du trait de côte : une nouvelle gouvernance face au risque de submersion ? Les cas du Lincolnshire, de l'Essex, Angleterre, du littoral picard et du bassin d'Arcachon, France) », *Annales de géographie*, 2013/4, n° 692, pp. 422-444
- BEDARD, M., 2009, Le paysage, un projet politique : introduction, M. Bédard, dir., dans *Le paysage, un projet politique*. Presses de l'Université du Québec, Québec, pp. 1-3.
- BEHAR D., LOISEL M., RIO N., TALANDIER, M. 2015, *La ville ordinaire saisie par l'économie : entre système mondialisé et ancrage local*. Rapport au PUCA, ministère de l'Ecologie et du Développement durable.
- BENHAMOU F., 2003, « La variété et l'efficacité des politiques de discrimination par les prix », in Donnat O. et al., *Le(s) public(s) de la culture*, tome II, Presses de Sciences Po, P.F.N.S.P.) « Académique », pp. 7-14
- BENHAMOU F., 2010, « L'inscription au patrimoine mondial de l'humanité. La force d'un langage à l'appui d'une promesse de développement », *Revue Tiers Monde*, 2010/2, n° 202, pp. 113-130
- BENHAMOU F., 2012, « VI / Le patrimoine, bien public global », *Economie du patrimoine culturel*, éd. La Découverte, pp. 99 - 112
- BENHAMOU F., 2012, *Économie du patrimoine culturel*, Paris, La Découverte, coll. « Repères / Culture et communication », 126 p.
- BENHAMOU F., Themsar D., 2011, *Valoriser le patrimoine culturel de la France*, Rapport, Conseil d'Analyse Économique, 162 p.
- BENHAMOU, F., THESMAR, D., MONGIN, P., TRAINAR, P., & GACON, J. Y. 2011, « Valoriser le patrimoine culturel de la France ». La documentation française.
- BENOS R. & MILIAN J., 2010, Quel patrimoine naturel pour construire l'action publique ? La "politique" des Grands Sites dans le massif du Canigou. *Sud-Ouest Européen*, n°30, *Patrimoines naturels*.
- BERDOULAY V., SOUBEYRAN O., 2013, « Sens et rôle du patrimoine naturel à l'heure de l'aménagement durable et du changement climatique », *L'Espace géographique*, 2013/4 Tome 42, p. 370-380.
- BERQUE A., 1994, Introduction., BERQUE A., dir., dans *Cinq propositions pour une théorie du paysage*. Editions champ vallon. Seyssel.
- BERQUE A., 1995, *Les raisons du paysage - De la Chine antique aux environnements de synthèse*. Hazan, Paris.

BERROIR, S., CATTAN, N., GUEROIS, M., PAULUS, F., & VACCHIANI-MARCUZZO, C., 2012, *Les systèmes urbains français*. Synthèse DATAR, Travaux en ligne, 10.

BESSON R., 2014, Capitalisme cognitif et modèles urbains en mutation. L'hypothèse des Systèmes Urbains Cognitifs, in LE BLANC A., PIERMAY J-L, DAVIET S., Villes et industries, Lille : Territoire en mouvement, n° 23-24, pp. 102-114.

BIGANDO E., 2006, *La sensibilité au paysage ordinaire des habitants de la grande périphérie bordelaise*. Thèse de doctorat, Université Bordeaux 3.

BIGANDO E., 2008, Le paysage ordinaire, porteur d'une identité habitante. *Projet de paysage*. http://www.projetsdepaysage.fr/fr/le_paysage_ordinaire_porteur_d_une_identite_habitante

BLANC N., GLATRON S., 2005, Du paysage urbain dans les politiques nationales d'urbanisme et d'environnement, *L'espace géographique*. vol. 1.

BOCQUET D., 2010, « Dresde et l'Unesco: questions sur les catégories de classement et la gouvernance des sites classés au patrimoine mondial », *Michel Clément. Paysages urbains historiques, Jun 2009*, Bordeaux, Icomos France, pp.73-78, 2010. <halshs-00470789>

BOIDIN B., HIEZ D., ROUSSEAU S., 2008, « Biens communs, biens publics mondiaux et propriété. Introduction au dossier. », *Développement durable et territoires*, [En ligne], Dossier 10 | 2008, mis en ligne le 07 mars 2008, consulté le 30 décembre 2016. URL : <http://developpementdurable.revues.org/5153> ;

BONNET Y., COGEZ J.-P., DOUBLET X., 2014. Les règles conventionnelles de répartition de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Inspection Générale des Finances IGF, Inspection Générale de l'Administration, Paris

BOUDES P., DARROT C., 2016, « Biens publics : construction économique et registres sociaux », *Revue de la régulation* [En ligne], 19 | 2016, mis en ligne le 28 juillet 2016, consulté le 15 janvier 2017.

BOUTANG Y-M, 2008, *Le Capitalisme Cognitif : La Nouvelle Grande Transformation*, Paris : Editions Amsterdam, coll. Multitude/Idées, p.245

BOUVIER M., 2015, « Le couple DGF/autonomie fiscale : vision historique d'un rapport ambigu », La dotation globale de fonctionnement en question, éléments d'évaluation et perspectives : contributions pour un débat d'actualité, ACUF, AMGVF, APVF,

CAMPAGNE, P., & PECQUEUR, B., 2014, « Le développement territorial: une réponse émergente à la mondialisation » (Vol. 204). ECLM.

CANDAU J., MICHELIN Y., 2009, Paysage, outil de médiation. *IFV, Institut Français de la Vigne et du Vin, collection APPORT Agriculture et Paysage, n° 8*.

CARRE O., CLAYES A., 2014, *Rapport d'information en conclusion des travaux de la Mission d'évaluation et de contrôle, MEC) sur « la fiscalité des hébergements touristiques »*, n° 2108, Assemblée Nationale, 188 p.

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DU NORD PAS DE CALAIS PICARDIE, 2013, *Rapport d'observations définitives - Syndicat mixte baie de Somme – Grand Littoral Picard*, 50 p.

CHOAY, F. (1992). *L' allégorie du Patrimoine* (Paris: Seuil). Oeuvres dispensatrices de savoir et de plaisir, mises à la disposition de tous, 157.

CIEREN P., 2012, « L'usage des règles de droit et la responsabilité devant l'UNESCO », *Les biens en série du patrimoine mondial : nouvel enjeu, nouveaux critères*, 17-18 décembre 2012, Poitiers, France, pp. 161-168

COLLETIS G., PECQUEUR B., 1995, Politiques technologiques locales et création de ressources spécifiques. In. RALLET A., et TORRE A., *Economie industrielle et économie spatiale*, Economica, Paris, 445-463.

COLLETIS, G., & PECQUEUR, B., 1993, Intégration des espaces et quasi intégration des firmes: vers de nouvelles rencontres productives ? *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 3, 489-508.

CONSEIL ECONOMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE CEDD, 2010, « Les « PSE » : des rémunérations pour les services environnementaux », *Références économiques*, n° 17, 8 p.

CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE CGEDD, 2009, *Perspectives de la politique des sites et « grands sites » de France*, Rapport n° : 005630-01, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, 55 p.

CORNU J.-Y., GILBERT G., 2001, « L'exercice de la responsabilité à travers la contractualisation : l'exemple des cofinancements entre collectivités publiques », *Politiques et management public*, vol. 19, n° 1, 2001, *Les nouvelles exigences de la responsabilité publique. Actes du dixième colloque international - Paris, jeudi 9 et vendredi 10 mars 2000 - Tome 1*, pp. 25-41

CORTES M.-E., 2012, « D'un patrimoine hérité à un patrimoine commun – Gestion et gouvernance de la cité épiscopale d'Albi », *Les biens en série du patrimoine mondial : nouvel enjeu, nouveaux critères*, 17-18 décembre 2012, Poitiers, France, pp. 131-136

CORTRIGHT, J. (2002). The economic importance of being different: regional variations in tastes, increasing returns, and the dynamics of development. *Economic Development Quarterly*, 16(1), 3-16.

COSTENZA R. et al., 1997, "The value of the world's ecosystem services and natural capital", *Nature*, 253-260

COUR DES COMPTES, 2009, « L'assiette des impôts locaux : la détermination des bases cadastrales et leur gestion par les services de l'Etat », *Rapport public annuel*, pp. 27-54

COUR DES COMPTES, 2015, *Les finances publiques locales*, Rapport public thématique, Paris.

Cour des Comptes, 2016, Concours financiers de l'Etat et disparités de dépenses des communes et de leurs groupements, Communication à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale, 106 p.

COUR DES COMPTES, 2016, *Les finances publiques locales*, Rapport public thématique, Paris, 439 p.

COURVOISIER F.-H., AGUILLAUME C., 2010, « Les Montagnes neuchâteloises, région créative en action », *Espaces*, n° 283, pp. 33-41

CREDOC, 2008, Les retombées économiques et les aménités des espaces naturels protégés, Collection des rapports, n°255, 132p.

CUVELIER, P., TORRES, E., & GADREY, J., 1994, Patrimoine, modèles de tourisme et développement local. Editions l'Harmattan.

DAFFLON B., MADIES T., 2008, *Décentralisation : quelques principes issus de la théorie du fédéralisme financier*, document de travail, Agence Française de Développement, 118 p.

DAVEZIES L., 2003, *La diversité du développement local dans les villes françaises*. Rapport à la DATAR.

DAVEZIES L., 2003, *Un essai de typologie des formes du développement territorial en France*. Rapport institut de Recherche de la Caisse des dépôts et consignation.

DAVEZIES L., TALANDIER M., 2014, *L'émergence des systèmes productivo-résidentiels. Territoires productifs-territoires résidentiels : quelles interactions ?* La documentation française, col. CGET.

DAVODEAU H., TOUBLANC M., 2010, Le paysage outil, les outils du paysage : Principes et méthodes de la médiation paysagère, *actes de colloque Co-construction ou construction en commun d'objectifs collectifs*. pp.375-391/436.

DE BIASI C., 2008, *Tourisme et finances locales*, Direction du Tourisme, Bureau de la Stratégie, de la Prospective, de l'Evaluation et de la Recherche, 67 p.

DE URRESTARAZU E. R., URRUTIA R. G., 2015, « Patrimonio e innovación en el Valle Salado de Añana, País Vasco », *Ciudad y territorio : Estudios territoriales*

DEL BIONDO L., EDELBLUTTE S., 2016, « Le paysage des anciennes villes-usines européennes : un nouveau patrimoine entre négation, alibi, reconnaissance et complexité des jeux d'acteurs », *Annales de géographie*, 2016/5, n° 711, pp. 466-489

DERIOZ P., 2004, Le paysage, une ressource territoriale emblématique mais ambiguë. *Montagnes Méditerranéennes*, n° 20, p. 155-163

DERIOZ P., BACHIMON P., LOIREAU M., 2015, Mise en scène du paysage montagnard et valorisation sélective des patrimoines dans une vallée pyrénéenne en reconversion économique, Vicdessos, Ariège, *Projets de paysage*, n°11

DGCL, 2017, « Les disparités de dépenses de fonctionnement dans le secteur communal », BIS, n° 114, 8 p.

DONADIEU P., 2000, *La société paysagiste*. Acte Sud, Arles.

DORMOIS R., « Structurer une capacité politique à l'échelle urbaine. Les dynamiques de planification à Nantes et à Rennes, 1977-2001 », *Revue française de science politique*, 5/2006, Vol. 56, p. 837-867.

DUBOST F., LIZET B., 1995, Pour une ethnologie du paysage, C. Voisinat, dir., *dans Paysage aux pluriels, pour une approche ethnologique des paysages*, Editions de la maison des sciences de l'homme, Paris.

DULIN A., 2016, *Les mécanismes d'évitement fiscal, leurs impacts sur le consentement à l'impôt et la cohésion sociale*, Avis du Conseil économique, social et environnemental, éd. La Documentation française, 138 p.

DUPRAZ S., 2008, *Géographie des espaces naturels protégés, genèse, principes et enjeux territoriaux*. Armand Colin, Paris, 319 p

- DUVAL M., GAUCHON C., 2007, « Analyse critique d'une politique d'aménagement du territoire, les Opérations Grands Sites », *Annales de géographie*, 2007/2, n° 654, pp. 147-168
- ETRILLARD C., 2016, « Paiements pour services environnementaux : nouveaux instruments de politique publique environnementale », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 7, n°1 | Avril 2016, mis en ligne le 11 avril 2016, consulté le 01 octobre 2016.
- FAGNONI E., 2013, « Patrimoine versus mondialisation ? », *Revue Géographique de l'Est*, vol. 53 / 3-4.
- FAINSTEIN S. S., GLADSTONE D., BALOGUN F., 2004, « Évaluation du tourisme urbain », *Les Annales de la recherche urbaine*, n°97, pp. 127-135
- FARINA A., 2000, The cultural landscape as a model for the integration of ecology and economics. *BioScience*, Vol. 50, N°4..
- FORAY D., 2000, L'Economie de la Connaissance, Paris : La Découverte, coll. Repères, p.123
- FRANCOIS H., HIRCZAK M., SENIL N., 2006, « Patrimoine et territoire : vers une co-construction d'une dynamique et de ses ressources », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n°5, pp. 683-700.
- FREVILLE Y., 2003, *Rapport d'information fait au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur les dégrèvements d'impôts locaux*, n° 71. Sénat session ordinaire de 2003-2004. Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 2003, Paris.
- FRITSCH B., NAVARRE F., 2012, « Modes de développement territorial et ressources fiscales locales : l'exemple des bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties », Communication au Colloque de l'ASDRLF, Belfort, juillet.
- GADREY J., AURORE LALUCQ A., 2016, « Que valent les méthodes d'évaluation monétaire de la nature ? », *L'Économie politique*, 2016/1, N° 69, pp. 76-87.
- GAROFOLI G., 2014, « La gouvernance du développement local dans le Langhe », in SILEM A., BENSANEL-PERRIN L., FONTANEL J., PECQUEUR B., *L'économie territoriale en questions*, Paris, L'Harmattan, pp 23-36.
- GAUCHON C., 2010, *Tourisme et patrimoines : un creuset pour les territoires ?*, Géographie, Université de Savoie.
- GAUDIN J.-P., 2014, « Contrats », in Boussaguet L. et al., *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Sciences, 2014, 4^e éd., pp. 164-171.
- GILBERT G., GUENGANT A., 1998. La fiscalité locale en question. Montchrestien, Paris.
- GILBERT G., GUENGANT A., 2002, « L'économie publique locale quinze ans après : entre espace et territoire », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2002/1, février, pp. 157-182
- GILBERT G., GUENGANT A., 2014, Programme de stabilité 2015-2017 - Quel impact sur l'investissement local ?, Colloque « L'investissement public local : scenarii 2015-2016 », FFB, AFIP, 8 p.
- GILBERT G., THOENIG J.-C., 1999, « Les cofinancements publics : des pratiques aux rationalités », *Revue d'économie financière, Le financement des infrastructures*, n° 51, pp. 45-78
- GOLDMAN R. L., THOMPSON B. H., 2007, "Institutional incentives for managing the landscape: Inducing cooperation for the production of ecosystem services." *Ecological Economics* 64(2): 2007. 333-343.
- GREFFE X., 2003, La valorisation économique du patrimoine, La documentation française, 383 p.
- GREFFE X., 2011, « Artisans et métiers d'art : les enjeux du patrimoine culturel immatériel », in BENHAMOU F. et THESMAR D. « Valoriser le patrimoine culturel de la France », Rapport au CES, pp. 101-119.
- GROS-BALTHAZARD, M. & TALANDIER, M. « La mobilité résidentielle, une nouvelle opportunité pour les territoires de tradition industrielle », *Espacetemps*, à paraître.
- GUENGANT A., 1993, « Équité, efficacité et égalisation fiscale territoriale », *Revue économique*, volume 44 n°4, pp. 835-848
- GUENGANT A., 2013, « Redistribution territoriale des perspectives de croissance des budgets locaux après la réforme de la fiscalité locale des entreprises », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, pp. 911-926
- GUENGANT A., GILBERT G., 2010, « Facteurs explicatifs de la dépense des communes et des départements », rapport du groupe de travail sur la maîtrise des dépenses locales, présidé par G. Carrez et M. Thénault, éd. La Documentation française, pp. 36-38
- GUERIN M.A., 2009, « Les espaces naturels protégés, richesses matérielles et immatérielles des territoires », *Pôle Sud*, 2009/1, N° 30, pp 99-126.
- GUMUCHIAN H., PECQUEUR B., 2007, *La ressource territoriale*. Economica.

HARRIBEY J.-M., 2011, « Le bien commun est une construction sociale - Apports et limites d'Elinor Ostrom », *L'Économie politique*, n° 49, janvier 2011, pp. 98-112

HERTZOG R., 2012, « Les ressources publiques sous tension : victimes ou causes de la crise des finances publiques ? », *Les ressources publiques : crise et stratégie, Revue Française d'Administration Publique*, n° 44, pp. 915-928

HERVIEU B., VIARD J., 1996, *Au bonheur des campagnes, et des provinces*, Edition de l'aube, La tour d'Aigues.
http://openarchive.icomos.org/472/1/A1-4_-_Prats_-_Thibault.pdf

HUGON P., 2004, « Les frontières de l'ordre concurrentiel et du marché : les Biens Publics Mondiaux et les patrimoines communs », *Géographie, économie, société*, 2004/3, Vol. 6, pp. 265-290

JULIEN LA BRUYERE D., 2008, *La gouvernance locale des aires protégées et des espaces dédiés à la conservation de la biodiversité*, Secrétariat d'Etat chargé de l'Ecologie, 57 p.

KIMPE J., 2016, « Fond départemental de péréquation et stations de tourisme », *La lettre des finances locales*, Lettre n° 368 du 20 octobre 2016

LA BANQUE POSTALE, 2016, *Note de conjoncture - Les finances locales - tendances 2016 par niveau de collectivités locales*, 16 p.

LASCOUMES, P., & LE BOURHIS, J. P., 1998, Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures. *Politix*, 11(42), 37-66.

LAZZAROTTI O., 2000, « Patrimoine et tourisme, un couple de la mondialisation », *Mappemonde* n°1, p.12-16.

LE FLOCH S., DEVANNE A.-S., DEFFONTAINES J.-P., 2005, La " fermeture du paysage " : au-delà du phénomène, petite chronique d'une construction sociale. *L'Espace géographique*, 1/2005, tome 34, p. 49-64.

LE GALES P., VEZINAT N. ed(s), 2014, *L'État recomposé*. La vie des idées, Paris: Presses Universitaires de France.

LE LIDEC P., 2011, « Chapitre 2 / La décentralisation, la structure du financement et les jeux de transfert de l'impopularité en France », in BEZES P. et al., *Gouverner par les finances publiques*, éd. Presses de Sciences Po, Paris, pp. 149-192.

LE SAOUT R., SEGAS S., 2011, « La domination politique par les dispositifs financiers. L'exemple de la dotation de solidarité communautaire, (DSC) », *Politix*, 2011/1, n° 93, pp. 141-165

LENCLOS J.-L., 1997, « La taxe départementale des espaces naturels sensibles », *Revue Juridique de l'Environnement*, n°2, pp. 189-198

LEROY M., ORSONI G., 2014, *Le financement des politiques publiques*, éd. Bruylant, 704 p.

LEVREL H. et al., 2016, « Approches écologiques et économiques de l'offre et la demande de services écosystémiques », in Roche P. et al., *Valeurs de la biodiversité et services écosystémiques*, éd. Quæ « Update Sciences & Technologies », pp. 103-112

LOISEAU J.-M., TERRASSON F., TROCHEL Y., 1993, *Le paysage urbain*. Sang de la Terre.

LUGINBÜHL Y., 1989, *Paysage. Textes et représentations du siècle des lumières à nos jours*. La manufacture, Lyon.

LUGINBÜHL Y., 2001, *La demande sociale de paysage*. Rapport présenté au Conseil national du paysage de France, ministère de l'écologie et du développement durable.

LUGINBÜHL Y., 2004, *Synthèse des résultats scientifiques, Programme de recherche "politiques publiques et paysages, analyse, évaluation, comparaison"*. Ministère de l'écologie et du développement durable.

MADIES T., PATY S., ROCABOY Y., 2005, « Les stratégies fiscales des collectivités locales – de la théorie à la réalité », *Revue de l'OFCE*, pp. 283-315

MARCOTTE P., BOURDEAU L., 2010, « La promotion des sites du Patrimoine mondial de l'UNESCO : Compatible avec le développement durable ? », *Management & Avenir*, 2010/4, n° 34, pp. 270-288

MARCOTTE P., BOURDEAU L., LEROUX E., 2011, « Branding et labels en tourisme : réticences et défis », *Management & Avenir*, 2011/7, n° 47, pp. 205-222.

MARIS V., 2014, *Nature à vendre*, éd. Quæ, pp. 9 – 64

MARIS V., DEVICTOR V., DOUSSAN I., BECHET A., 2016, « Les valeurs en question », in Roche P. et al., *Valeurs de la biodiversité et services écosystémiques*, éd. Quæ « Update Sciences & Technologies », pp. 21-38

MAYRAND K., PAQUIN M., 2004, *Le paiement pour les services environnementaux : Étude et évaluation des systèmes actuels*, Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord, UNISFERA, 67 p.

MEA - Millennium Ecosystem Assessment, 2005, *Ecosystems and Human Well-being: Synthesis*, Island Press, Washington DC.

- MELIN H., 2013, Loos-en-Gohelle, du noir au vert. *Multitudes*2013/1, n° 52, p. 59-67.
- MELOT M., 2004, « Qu'est-ce qu'un objet patrimonial ? », *Patrimoines, Dossier*, Paris, t. 49, no 5, pp. 5-10
- MEUR-FEREC C., 2007, « Entre sur-fréquentation et sanctuarisation des espaces littoraux de nature », *L'Espace géographique*, 2007/1 Tome 36, pp. 41-50.
- MINISTERE DE L'INTERIEUR, Direction générale des collectivités locales DGCL, Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique, Direction générale des entreprises DGE, 2016, *Guide pratique Taxe de Séjour*, 31 p.
- MISSION BASSIN MINIER, DRAC Nord Pas de Calais, Bassin minier Nord Pas de Calais Unesco, 2006, « La Candidature du Bassin minier du Nord-Pas de Calais sur la liste du Patrimoine mondial au titre de paysage culturel évolutif – Enjeux & opportunités », *Actes colloque des 28 & 29 juin 2006*, Bruay-La-Buissière, 85 p.
- MOLLARD A., 2001, « Qualité et développement territorial: une grille d'analyse théorique à partir de la rente », *Economie rurale*, 263(1), pp. 16-34.
- MOLLARD, A., RAMBONILAZA, M., VOLLET, D., 2006, Aménités environnementales et rente territoriale sur un marché de services différenciés: le cas du marché des gîtes ruraux labellisés en France. *Revue d'économie politique*, 116(2), 251-275.
- MULLER P., 2004, L'État en action revisité. In: *Pôle Sud*, n°21, pp. 31-42.
- MUSGRAVE R. A., 1959, *The theory of public finance; a study in public economy*, New York, McGraw-Hill
- NAVARRÉ F., ROUSSEAU M.-P., 2012, « Typologie socio-économique et capacité fiscal-financière d'intercommunalités urbaines - Vers une lecture d'enjeux territoriaux diversifiés », *Revue GES Géographie Economie Société*, pp. 239-266
- NAVARRÉ F., ROUSSEAU M.P., 2013, « Typologie socio-économique et capacité fiscal-financière d'intercommunalités urbaines - Vers une lecture d'enjeux territoriaux diversifiés », *Revue GES Géographie Economie Société*, pp. 239-266.
- NAVARRÉ F., ROUSSEAU M.P., 2013, *Nouvelle géographie fiscale et financière des ensembles intercommunaux*, AdCF, 62 p.
- NOVARINA G., 2011, « Verso la città dell'innovazione ? L'area metropolitana di Grenoble », *Stato e Mercato*, n°93, pp. 395-420.
- OBSERVATOIRE DES FINANCES LOCALES OFL, 2016, *Les finances des collectivités locales en 2016 - État des lieux*, rapport établi par Laignel A., Guéné C., 161 p.
- OCDE, 2011, *Payer pour la biodiversité : améliorer l'efficacité-coût des paiements pour services écosystémiques*, OCDE, 210 p.
- OFFNER J.-M., 2014, « Les effets structurants des infrastructures de transport », *L'espace géographique*, 2014/1, Tome 43, pp. 51 - 67
- PERDRIGEAT J., 2016, L'implication des habitants, au cœur du développement durable. *Cahiers de l'action*2016/1, N° 47, p. 81-83.
- PERNET A., 2014, *Le grand paysage en projet*. Metispress. Paris
- PERON F., 2002, Ed. *Le patrimoine maritime: construire, transmettre, utiliser, symboliser les héritages maritimes européens*. PU Rennes.
- PEYRACHE-GADEAU, V. & PERRON L., 2010, *Le Paysage comme ressource dans les projets de développement territorial. Développement durable et territoires [En ligne], Vol. 1, n° 2*.
- PINSON G., REIGNER H., 2012, « Différenciation et standardisation dans la(es) politique(s) urbaine(s) », in Douillet A.-C. et al, *L'action publique locale dans tous ses états : différenciation et standardisation*, éd. L'Harmattan, Paris, pp. 163-178
- PORTER J., COSTANZA R., 2009, "The Value of Producing Food, Energy, and Ecosystem Services within an Agro-Ecosystem." *AMBIO: A Journal of the Human Environment* 38(4): 186-193.
- PRATS M., THIBAUT J.-P., nd, *Qu'est-ce que l'esprit des lieux ?* Document en ligne disponible à l'adresse :
- PRENTICE, R., 1993, *Tourism and heritage attractions*. Routledge.
- PRUD'HOMME R., 2008, *Les impacts socio-économiques de l'inscription d'un site sur la liste du patrimoine mondial, trois études*, 20 p.
- PRUD'HOMME R., 2000, « Le financement mixte des infrastructures de transports urbains », *Politiques et management public*, vol. 18, n° 1, pp. 87-103

- RESEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE, MAIRIE CONSEILS, 2007, Les syndicats mixtes et la gestion des grands sites, 30 questions-réponses, Caisse des Dépôts et Consignations, 55 p.
- RICHER C., 2008, « Questions vives pour la géographie de l'intercommunalité », *L'Information géographique*, 2008/4, Vol. 72, pp. 56-77
- RUAULT, J.F., 2017, Les territoires de l'action publique locale sont-ils vulnérables par leur économie présenteielle ?, *Revue d'Économie Régionale et Urbaine* (4)
- RUIZ DE URRESTARAZU, E. & GALDOS URRUTIA R., 2015, Patrimonio e innovación el Valle Salado de Añana. País Vasco, *Ciudad y territorio : Estudios territoriales*.
- RUSSEL S., 2005, « Logiques d'acteurs et processus d'inscription à l'Unesco - Quelle prise en compte des enjeux sociaux dans la gestion du label Unesco à Québec ? », in Gravari-Barbas M., *Habiter le patrimoine*, Presses Universitaires de Rennes, pp. 333-350
- SALLES J-M., EZZINE DE BLAS D., JULLIARD R., MONGRUEL R., QUÉTIER F., SARRAZIN F., 2016, Biodiversité utile versus nature inutile: argumentaire écologique et économique. in *Valeurs de la biodiversité et services écosystémiques*, Roche, P., Geijzendorffer, I., Levrel, H. & Maris, V., dir, QUAE Editors.
- SAMUELSON P. A., 1954, "The Pure Theory of Public Expenditure", *The Review of Economics and Statistics*, Vol. 36, No. 4., Nov., 1954, pp. 387-389
- SAUTTER G., 1979, *Le paysage comme connivence*. Hérodote. vol. 16.
- SEGAS S., 2016, « Les usages politiques de « l'effet ciseaux » budgétaire - La nouvelle instrumentation de la gestion publique des communes et intercommunalités », revue en ligne *Métropolitiques*, disponible à l'adresse <https://www.metropolitiques.eu/Les-usages-politiques-de-l-effet.html>
- SGARD A., 2010, « Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 1, n° 2 | Septembre 2010, mis en ligne le 23 septembre 2010, consulté le 01 octobre 2016.
- SGARD A., FORTIN M-J., PEYRACHE-GADEAU V., 2010, Le paysage en politique. *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 1, n° 2.
- SGARD, A., 2010, Le paysage dans l'action publique: du patrimoine au bien commun. *Développement durable et territoires*. Économie, géographie, politique, droit, sociologie, 1(2).
- SGARD, A., 2011, Le partage du paysage. *Habilitation à Diriger des Recherches*. Grenoble
- SIMON L., 2006, « De la biodiversité à la diversité : les biodiversités au regard des territoires », *Annales de géographie*, 2006/5 - n° 651, pp. 451 à 467
- SOUICY, C., 1996, Le patrimoine, ou l'avvers de l'aménagement? In *Les Annales de la recherche urbaine* (Vol. 72, No. 1, pp. 144-153). Persée-Portail des revues scientifiques en SHS.
- STÖHR, W. B., & TAYLOR, D. R. F., 1981, *Development from above or below? The dialectics of regional planning in developing countries*. John Wiley & Sons Ltd; International edition edition.
- TALANDIER M., 2007, Le développement hors métropolisation. Le cas du monde rural, Thèse de doctorat en Urbanisme, Université Paris-Val de Marne.
- TALANDIER M., 2014, Retombées des aménités naturelles et culturelles dans les territoires métropolitains, Rapport au Puca.
- TALANDIER M., 2016a, « Mutations des systèmes territoriaux », Mémoire pour l'habilitation à diriger des recherches, 319 p.
- TALANDIER M., 2016b, « Capacités territoriales et consommation : la circulation des richesses comme levier de capacitation des territoires », rapport au CGET, 73 p.
- TALANDIER M., DAVEZIES L., 2009, *Repenser le développement territorial ?*. La Documentation française, col. PUCA-Recherche.
- TALANDIER, M., 2013, Redéfinir l'enjeu de l'économie présenteielle et le rôle des femmes dans les économies locales. Le cas des territoires de montagne. *Journal of Alpine Research* | *Revue de géographie alpine*, (101-1).
- TAVERA C., GUENGANT A., GILBERT G., 2009, « Les collectivités locales peuvent-elles restaurer leur capacité de financement ? Les enseignements du modèle macroéconomique APUL », *Économie & prévision*, n°189, 2009-3. pp. 21-39
- THEYS J., 2014, Le développement durable face à sa crise : un concept menacé, sous-exploité ou dépassé ? *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 5, n°1

- TORRE A., RALLET A., 2004, Proximité et localisation. *Économie rurale*, 280(1), 25-41.
- TROM D., 2001, A l'épreuve du paysage. Constructivisme savant et sens commun constructiviste, *Revue du Mauss*, 2001/1, n°17.
- TURNER R. K., ADGER W. N., 1998, "Ecosystem services value, research needs, and policy relevance: a commentary." *Ecological Economics* 25(1): 61-65.
- UNESCO, 2014, Gérer le patrimoine mondial culturel, éd. UNESCO, 164 p.
- VANIER M., 2015, *Demain les territoires : capitalisme réticulaire et espace politique*, Paris, Hermann, 213 p.
- VARINE, H. D., 2002, Les racines du futur: le patrimoine au service du développement local. Asdic.
- VIEVARD L., 2009, *Biens publics mondiaux, BPM, biens communs, CPR) : deux notions émergentes concurrentes ?*, Millénaire 3, Le Centre de Ressources Prospectives du Grand Lyon, 26 p.
- VIVANT E., 2009, Qu'est-ce que la ville créative?, Paris : PUF, coll. « la ville en débat », p.89.
- VOURC'H A., 1999, « Vaut le détour ! », les grands sites, Éditions GIP ATEN. 76 p.
- VOURC'H A., NATALI J.-M., 2000, Sites naturels : contribution du tourisme à leur gestion et à leur entretien, Éditions AFIT, 139 p.
- WATREMEZ A., 2013, « Les plans de gestion patrimoine mondial de l'Unesco : un outil de développement territorial au service des collectivités locales ? », *La Lettre de l'OCIM, Musées, Patrimoine et Culture scientifiques et techniques*, 149 | 2013 : septembre-octobre 2013, pp. 25-30
- WEINSTEIN O., 2013, « Comment comprendre les « communs » : Elinor Ostrom, la propriété et la nouvelle économie institutionnelle », *Revue de la régulation* [En ligne], 14 | 2e semestre / Autumn 2013, mis en ligne le 13 février 2014, consulté le 14 janvier 2017. URL : <http://regulation.revues.org/10452>
- ZEPPEL, H., & HALL, C. M., 1991, Selling art and history: cultural heritage and tourism. *Journal of Tourism Studies*, 2(1), 29-45.